

Services

Pharmaciens

Innovation

Offimédia

Back-office

Sécurisation

Laboratoires

Hautes technologies

Interactivité



Services

Pharmaciens

Innovation

ck-office

Sécurisation

hautes technologies

Interactivi

AMF

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS
DES MARCHÉS FINANCIERS

PHARMAGEST INTERACTIVE

Société anonyme au capital de 3 034 825 €
Siège social : 5 Allée de Saint Cloud,
54 600 VILLERS LES NANCY

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 avril 2009, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Sont inclus par référence dans le présent document de référence les comptes consolidés, les rapports de gestion et les rapports d'audit pour les exercices clos le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2006 qui se trouvent respectivement dans le document de référence 2007 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° D.08-326 le 29/04/2008 et le document de référence 2006 déposé sous le n° D.07-594 le 15/06/2007.

1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET ATTESTATIONS

1.1 Responsable du document de référence

Monsieur Thierry CHAPUSOT,
Directeur Général et membre du Conseil d'Administration de « PHARMAGEST INTERACTIVE »
5 Allée de Saint Cloud
54 600 VILLERS LES NANCY
Tél : 0820 90 8100 (0,099 € ht/mn)
Fax : 03 83 25 64 10

Le présent document est également notre rapport annuel 2008, il contient le rapport financier annuel tel que le prévoit l'article L.222-3 du règlement général de l'AMF.

1.2 Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion [ci-joint / figurant en page 81] présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. »

Monsieur Thierry CHAPUSOT, Directeur Général de la Société « PHARMAGEST INTERACTIVE ».

1.3 Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux

Commissaires aux comptes titulaires

SA BATT AUDIT

25 du Bois de la Champelle

54 500 VANDOEUVRE LES NANCY

Représentée par Madame Isabelle SAGOT

Nommé le 19 juin 2008 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

MAZARS

61 rue Henri Regnault

92 400 COURBEVOIE

Représentée par Monsieur Jean Brice de TURCKHEIM

Nommé le 23 juin 2005 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2010.

2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'ÉMETTEUR ET SON CAPITAL

2.1 Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

2.1.1 Dénomination sociale

La dénomination sociale de la société est : « PHARMAGEST INTERACTIVE ».

2.1.2 Siège social

Le siège social est situé 5 allée de Saint-Cloud à Villers Les Nancy (54 600), les documents juridiques suivants sont consultables à cette adresse :

Inventaire, comptes annuels et comptes consolidés, rapport de gestion du Conseil d'administration, rapport du Président, rapport sur les comptes annuels des commissaires aux comptes, rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président, rapport spécial des commissaires aux comptes, rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, texte des résolutions, liste des administrateurs et tableau des mandats, liste des actionnaires, attestation des rémunérations.

2.1.3 Forme Juridique

PHARMAGEST INTERACTIVE est une société anonyme soumise au droit français. Comme telle, les principaux textes qui lui sont applicables sont les dispositions du Code de Commerce relatives aux sociétés commerciales et les textes subséquents.

2.1.4 Date de constitution - Durée de vie

PHARMAGEST INTERACTIVE a été constituée par acte établi sous seing privé en date du 25 janvier 1996, sous la dénomination « Rousseau CPI », et ceci pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Nancy, soit jusqu'au 24 janvier 2095 sauf prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'assemblée générale extraordinaire.

2.1.5 Objet social (article 2 des statuts)

L'objet social de PHARMAGEST INTERACTIVE est le suivant :

- Achat, vente, représentation de tous matériels bureautiques et informatiques ; études de toutes organisations techniques en vue de l'application de ce matériel aux entreprises industrielles, commerciales, administratives, publiques ou privées ;
- L'aide et la formation à la gestion, principalement dans le cadre de techniques bureautiques et informatiques, la recherche dans l'élaboration des concepts et le développement de logiciels ;
- La prise de tous intérêts et participations par apports, souscriptions, achat d'actions, de parts, d'obligations et de tous droits sociaux et toutes autres modalités juridiques dans toutes sociétés ou entreprises proches particulièrement du domaine industriel, commercial et tertiaire ;
- La gestion, le contrôle, l'administration et la mise en valeur de ces participations, en vue de diriger et de contrôler l'activité des sociétés, d'assurer la gestion financière et le maintien du contrôle d'un groupe de sociétés et ce par création ou reprise de sociétés nouvelles, fusion et autres modalités juridiques relevant du droit des sociétés ;
- Les prestations d'ordre financier et administratif, de contrôle de gestion et de bureau d'études ;
- Et, d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes de nature à favoriser son extension ou son développement.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de 9 mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes. Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

2.1.11 Les assemblées générales

Article 20 des statuts - Assemblées générales

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les assemblées générales extraordinaires.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires.

Article 20-1 - Convocation et lieu de réunion de l'assemblée générale

Les assemblées générales sont convoquées soit par le conseil d'administration, soit par les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation est effectuée quinze jours avant la date de l'assemblée par insertion d'un avis dans un journal d'annonces légales du département du lieu du siège social et par une insertion dans le bulletin des annonces légales obligatoires (BALO). Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, ces insertions pourront être remplacées par une convocation faite aux frais de la société par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués à toute assemblée par lettre ordinaire. Ils peuvent demander à être convoqués par lettre recommandée.

Tous les propriétaires d'actions indivises sont convoqués dans les mêmes formes lorsque leurs droits sont constatés dans le délai prévu à l'alinéa précédent par une inscription nominative.

La société publie, avant la réunion de toute assemblée d'actionnaires, au bulletin des annonces légales obligatoires, trente jours au moins avant la date de l'assemblée, l'avis prévu à l'article R. 225-73 du Code de Commerce.

Lorsque l'assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, sont convoquées six jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première assemblée. L'avis ou les lettres de convocation de cette deuxième assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première. En cas d'ajournement de l'assemblée par décision de justice, le juge peut fixer un délai différent.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi.

Article 20-2 - Ordre du jour

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour des assemblées dans les conditions légales et réglementaires.

L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas à l'ordre du jour. Elle peut cependant, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

Article 20-3 - Accès aux assemblées - pouvoirs

Tout actionnaire peut participer aux assemblées, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme, soit d'une inscription nominative à son nom, soit d'un certificat de l'intermédiaire financier habilité teneur de compte constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la réunion.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la société trois jours avant la date de l'assemblée pour être pris en compte.

Le bilan de ce programme au 31 mars 2009 est :

- La société a acquis 15 974 actions pour une valeur de 656 318,04 € ;
- La société a vendu 16 320 actions pour une valeur de 633 482,29 € ;
- La société a transféré, suite à exercice d'options, 3 471 actions pour une valeur de 99 930,09 €.

Lors de la prochaine assemblée générale ordinaire du 19 juin 2009, un nouveau programme sera soumis pour une nouvelle durée de 18 mois. Le descriptif du programme de rachat d'actions est du 31 mars 2009.

Les caractéristiques de ce programme sont exposées dans la sixième résolution présentée à l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2009.

2.2 Renseignements de caractère général concernant le capital

2.2.1 Capital social

Au 31 décembre 2008, le capital de la société s'élève à la somme de 3 034 825 euros.

Il est divisé en 3 034 825 actions entièrement libérées de 1 euro chacune, toutes de même catégorie.

Les statuts ne prévoient pas de dispositions spécifiques relatives à la modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent.

Il n'y a pas eu d'évolution du capital social depuis l'Introduction en Bourse.

Au 31 décembre 2008, aucun engagement d'augmentation de capital n'est en cours.

Le plan de stock options a été voté le 24 juin 2004 et le programme a été fixé par le conseil d'administration le 10 septembre 2004.

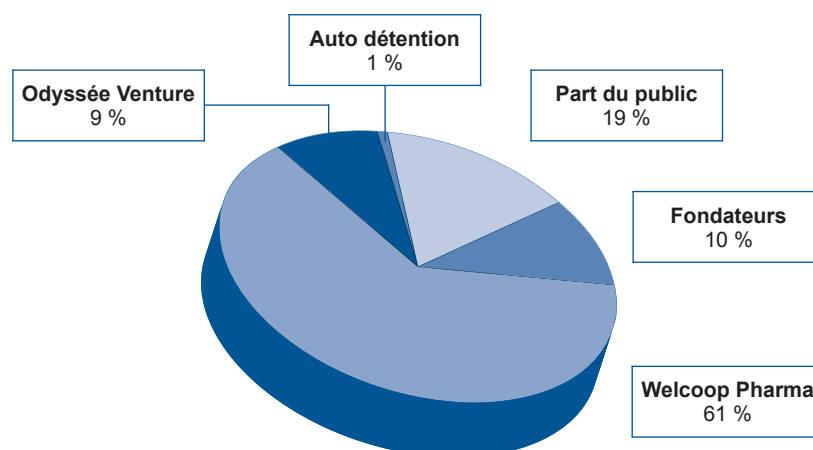
Les statuts ne soumettent pas les modifications du capital à des conditions plus restrictives que les prescriptions légales.

2.2.2 Nantissement des titres de l'émetteur et nantissement d'actifs

Aucun nantissement.

2.2.3 Répartition actuelle du capital social

La répartition du capital au 31 mars 2009 est la suivante :



Dans le sous-groupe Pharmagest, douze sociétés sont consolidées par intégration globale :

CIP SAS, société filiale à 100 % de Pharmagest, est une société anonyme au capital de 533 328 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LORIENT dont le siège social est situé ZAC de Mourillon à QUEVEN (56 530) qui a pour activité la distribution de matériel et de logiciels.

ADI, société filiale à 50 % de Pharmagest, est une société anonyme au capital de 48 000 euros, distributeur Paris, Ile de France de Pharmagest Interactive, détenue à hauteur de 50 % par la famille Abitbol, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'EVRY.

CPI, S.A.R.L. au capital de 7 623 € filiale à 100 % de Pharmagest, effectuée de la formation sur les logiciels, est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON, et son siège social est situé 27, Boulevard Champs aux Métiers à QUETIGNY (21 800).

DCI, S.A.R.L. au capital de 38 250 € filiale à 100 % de Pharmagest, loue son fonds de commerce à Pharmagest Interactive depuis 2001. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX et son siège social est situé Avenue Becquerel à Mérignac (33 700).

EHLS SAS, société filiale à 100 % de CIP SAS au capital de 144 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LORIENT, dont le siège social est situé ZAC du Mourillon à QUEVEN, a pour activité principale la maintenance technique et logiciel de matériel, commercialisation, vente.

DDI SAS, société filiale à 100 % de CIP SAS au capital de 37 000 euros immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX dont le siège social est situé Avenue Henri Becquerel Parc d'activités Kennedy 33 700 MERIGNAC a donné en location gérance son fonds de commerce à CIP SAS.

SCI HUROBREGA, filiale à 100 % d'EHLS SAS. La SCI est propriétaire du site de QUEVEN.

MALTA INFORMATIQUE, société filiale à 50 % de CIP SAS et à 50 % de DRS, société à responsabilité limitée au capital de 80 000 euros, dont le siège social est situé 388 Boulevard Jean Jacques Bosc à BEGLES (33 130), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 444 587 356, qui a pour activité l'étude, la conception et la commercialisation de tous logiciels informatiques ainsi que de tous produits s'y rattachant.

DRS Expansion, société filiale à 100 % de CIP SAS, au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 388 Boulevard Jean Jacques Bosc à BEGLES (33 130), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 499 992 089.

SABCO, société anonyme de droit luxembourgeois, filiale à 90 % de Pharmagest, au capital de 38 671,39 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 15.220, dont le siège social est situé 02 Rue d'Arlon, 8399 WINDHOF (KOERICH) Luxembourg.

SABCO a pour objet le commerce d'installation en informatique et automation et les différents services à rendre à la clientèle dans le domaine de l'informatique.

AEXIS TECHNICAL SERVICE (« ATS »), société privée à responsabilité limitée de droit belge, société filiale à 100 % de SABCO, dont le siège social est situé 1932 WOLUWE-SAINT-ETIENNE, CHAUSSEE DE LOUVAIN 392 B, a pour objet, entre autre, le commerce et la vente de l'appareillage informatique et de software.

HDM limited, société filiale à 100 % de Pharmagest, au capital de 30 000 euros, dont le siège social est situé Port Louis, ILE MAURICE, a pour objet la réalisation de prestations informatiques.

2.3 Dividendes

2.3.1 Politique de distribution de dividendes

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2009 de se prononcer sur l'attribution d'un dividende de 1,35 euro par action.

La même politique de distribution sera appliquée pour les exercices à venir sous réserve du respect des critères rappelés précédemment.

3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ, L'ÉVOLUTION RÉCENTE, LES PERSPECTIVES D'AVENIR

3.1 Présentation de l'activité de la société et du groupe

3.1.1 Présentation générale

PHARMAGEST INTERACTIVE est un éditeur de solutions informatiques proposant des services spécifiques et adaptés au marché de l'officine et de l'industrie pharmaceutique.

L'activité principale de PHARMAGEST INTERACTIVE porte sur le développement de nouvelles solutions informatiques pour les pharmaciens et les laboratoires, appuyée sur la recherche et la mise à disposition de nouvelles fonctionnalités et méthodes de travail. PHARMAGEST INTERACTIVE accompagne ses clients pharmaciens et laboratoires en assurant la maîtrise globale du projet informatique : gestion traditionnelle, formation des utilisateurs, assistance logicielle et matérielle, développement de solutions de sécurité liées à l'Internet, et aussi mise en place de nouveaux outils de communication et de convergence pour valoriser les métiers de l'industrie pharmaceutique.

Principalement axé sur son produit phare qu'est le LGPI (Logiciel de Gestion à Portail Intégré), PHARMAGEST INTERACTIVE est reconnu comme un précurseur dans son domaine d'activité et reste le seul acteur à proposer un outil innovant qui s'impose comme le nouveau standard informatique du marché pharmaceutique.

Leader sur son marché en France avec 43 % de parts de marché, PHARMAGEST INTERACTIVE représente un acteur important en Belgique détenant actuellement 12,37 % de parts de marché mais aussi du Luxembourg avec 39,77 % de parts de marché.

3.1.2 Historique et évolution au cours de l'année écoulée

Après plus de 10 ans d'expérience commune en informatique officinale acquises chez CP Informatique et Rousseau Informatique, Thierry CHAPUSOT, Thierry PONNELLE et Vincent PONNELLE créent en 1996 la société ROUSSEAU C.P.I.. Ils développent le logiciel Pharmagest et mettent en place un réseau de distribution sur la région du Grand Est de la France.

Pour renforcer sa présence commerciale et technique de proximité et atteindre la position de leader, en 1998 PHARMAGEST INTERACTIVE décide de l'adossement capitalistique au répartiteur pharmaceutique Cerp Lorraine, avec le rapprochement opérationnel à la filiale informatique Mirabel.

Le 20 octobre 2000, PHARMAGEST INTERACTIVE s'introduit sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris afin d'accroître sa notoriété, poursuivre la politique de croissance externe et développer de nouveaux services et méthodes de travail pour l'industrie pharmaceutique.

Après une succession de croissances externes sur le territoire national, dont la plus importante CIP SAS, PHARMAGEST INTERACTIVE devient le leader de l'informatique officinale avec 43 % de parts de marché national (*source Pharmagest*).

Poursuivant une stratégie de développement européen, en septembre 2007, PHARMAGEST INTERACTIVE rachète la société SABCO en Belgique. Celle-ci détient 12 % de parts de marché en Belgique et équipe également 30 officines au Luxembourg sur les 80 du pays (*source Pharmagest*).

Suite à la finalisation de l'acquisition de la société Malta Informatique sur l'exercice 2008, le Groupe PHARMAGEST INTERACTIVE étend ainsi de manière significative l'offre existante et ouvre son savoir-faire aux maisons de retraite médicalisées.

3.1.4 Description des principales activités

Maîtrise des compétences en interne

Pour la pharmacie, PHARMAGEST INTERACTIVE assure la maîtrise complète de l'informatisation d'une officine en tant qu'éditeur de ses propres solutions. Dans ce cadre, ses activités sont structurées autour de :

- L'édition de progiciels : conception, développement, et évolutions ;
- La diffusion des produits : commercialisation directe par son propre réseau de centres de compétences ;
- L'intégration et la formation : intégration des matériels, logiciels, reprise et gestion des données, formation et assistance des utilisateurs de l'officine ;
- La maintenance : suivi et entretien de l'environnement informatique de l'officine pharmaceutique.

Les prestations comprennent :

- L'étude du parc informatique existant ;
- L'intégration des différents composants logiciels et matériels ;
- Les tests de validation ;
- L'implantation du matériel sur site et des logiciels sur l'ensemble du parc installé (en moyenne 6 postes par pharmacie sur les 10 000 du parc Pharmagest CIP) ;
- La formation des utilisateurs ;
- Le support hotline et la maintenance.

Le spectre des développements

Les compétences de PHARMAGEST INTERACTIVE, enrichies par celles de CIP S.A.S., tant en terme de recherche et développement qu'en terme de connaissance des besoins et des attentes de sa clientèle, se traduisent par :

- L'utilisation directe de l'outil informatique au comptoir de l'officine, en accompagnement de l'utilisateur dans son acte de conseil, de vente, de commande et de gestion,
- La complexité des fonctionnalités liées à la facturation (paiement direct, tiers payant, mutuelles, ...).

Les logiciels doivent répondre à des besoins de base comme la gestion de la facturation; la télétransmission Sesam Vitale, la gestion et l'optimisation des stocks, la fonction comptabilité et paie. Ces fonctionnalités de base répondent au cahier des charges imposé par l'autorité du GIE Sésam Vitale à l'ensemble des acteurs informatiques du marché.

En revanche, les SSII doivent également s'engager, pour leurs clients, dans le développement de nouvelles fonctionnalités dépassant ce simple cadre des évolutions obligatoires et proposer des fonctionnalités nouvelles et valorisantes. Le groupe Pharmagest s'engage ainsi dans le développement d'outils innovants et uniques répondant aux besoins de ses clients et anticipant les opportunités de la profession. Il propose ainsi des outils d'analyse statistique très performants pour soutenir les officines dans leur gestion et leur politique économique ; il met à disposition des campagnes de suivi d'Observance pour renforcer le rôle de conseil du pharmacien dans la chaîne de soins et entraîner une nouvelle fidélité du client à son officine (intégrant des communications SMS, messages vocaux ou mails automatisés depuis le logiciel) ; il développe un nouvel outil de communication et de services orienté sur la mise en place d'un site Internet pour la pharmacie, avec des liaisons site Internet-pharmacie et une boutique en ligne.

Pharmagest a également repensé les approvisionnements directs des pharmacies en proposant une nouvelle gestion commandes directes intégrant des catalogues, des suivis marchés annuels par fournisseurs, par gamme de produit, des politiques de prix et de promotions, des utilitaires de suivi des achats, d'alertes de ruptures possibles ou de meilleurs conditions chez un autre fournisseur. L'année 2008 aura également vu la mise en œuvre dans les pharmacies du Dossier Pharmaceutique, véritable outil professionnel au service du pharmacien notamment dans la lutte contre l'iatrogénie.

Des outils statistiques et de gestion performants et efficaces pour tout type d'officine

Le groupe PHARMAGEST INTERACTIVE / CIP propose ainsi un nouvel outil statistique intuitif et performant, Oracle Business Intelligence intégré dans le module Décisionnel du LGPI, pour soutenir les officinaux dans le pilotage de leur officine au travers de tableaux de bord et graphiques clairs et interactifs.

Dans un contexte où les rapprochements entre pharmaciens sont stratégiques et se multiplient, notamment sous forme de groupements ou de S.E.L, le groupe a créé OffiCentral : un outil idéal pour les pharmacies en recherche de nouvelles sources de rentabilité, afin d'optimiser leurs commandes groupées et d'harmoniser leurs politiques commerciales.

Un accès Internet sécurisé

A l'ère du numérique où les flux d'information ne cessent de s'accroître en officine et se doivent, par conséquent, d'être sécurisés au maximum, PHARMAGEST INTERACTIVE / CIP propose Offisecure, un accès Internet pro et sécurisé spécialement étudié pour les pharmacies. Depuis 2008, celles-ci ont également la possibilité de bénéficier d'un service pro de téléphonie illimitée.

Des campagnes de suivi d'Observance

Les conséquences d'un mauvais suivi d'Observance engendrent des risques au niveau sanitaire pour le patient et des pertes financières pour le pharmacien et le laboratoire. En agissant sur l'information et la formation du patient, il a été observé que le traitement était mieux respecté et que l'engagement du patient vis-à-vis de sa pathologie devenait plus fort. Pharmagest développe des services pour les laboratoires et les pharmaciens visant à travailler sur une démarche éducative du patient, par le biais de fiches d'informations et de conseils profilées et évolutives. Les résultats des campagnes d'observance soulignent une augmentation du nombre de boîtes vendues par patient, une fidélisation du patient à son officine et une augmentation consécutive du chiffre d'affaires de chacun des acteurs économiques.

Des campagnes de communication Grand Public

La communication par l'écran sur le lieu de vente, complémentaire aux autres canaux de promotion, est indispensable pour capter l'attention des clients au moment le plus propice à déclencher un acte d'achat. Les officines se servent du fort potentiel des écrans pour moderniser leur image, dynamiser leur espace de vente et favoriser l'achat. Pharmagest, via sa nouvelle activité de Régie Publicitaire, propose aux pharmaciens la location de leurs espaces audiovisuels pour le compte de laboratoires pharmaceutiques et laboratoires dermocosmétiques. Ce service de Régie Publicitaire permet aux partenaires annonceurs de diffuser des messages contextuels et ciblés d'information ou promotionnels, de mettre en scène leurs produits dans l'espace de vente et de capter la clientèle de l'officine.

Gestion des flux commerciaux

La commande directe informatisée proposée par PHARMAGEST INTERACTIVE vient en complément de l'action des équipes de vente du laboratoire et renforce les relations entre les laboratoires et l'officine. Le pharmacien accède au catalogue des produits du laboratoire, régulièrement actualisé dans son outil de travail, et peut passer ses commandes directes aux laboratoires via Internet. La commande directe, en remplacement total ou partiel des commandes passées par fax ou par téléphone, est soumise à des contrôles de conformité qui apporte plus d'efficacité au niveau de la gestion du pharmacien et du laboratoire. La commande directe permet de réduire des coûts logistiques et administratifs tout en augmentant les marges et les chiffres d'affaires. Ce modèle est un process supplémentaire de stratégie gagnant / gagnant entre le pharmacien et le laboratoire.

3.1.6 Les marchés du groupe

EN FRANCE

Présentation générale des officines

Au 1er janvier 2008, on dénombre 22 514* officines en Métropole (601 dans les DOM). Elles sont globalement bien équipées en matériel informatique ; en moyenne, 5 postes par officine*.

* Source : Ordre des Pharmaciens.

En 2008, l'activité pharmaceutique a profité d'une légère relance de son rythme de croissance (+3,2 %**). Le chiffre d'affaires et la marge brute de l'officine moyenne ont augmenté en valeur respectivement de 2,4 %** et de 2,5 %**. Les charges ont-elles aussi vu leur poids augmenter plus fortement de 3,3 %**. Malgré l'augmentation de la marge, le résultat net de l'officine baisse de 0,8 %**. La marge sur le médicament remboursable a progressé de 2 %**.

La décomposition** du prix du médicament remboursable :

- 67,6 % pour l'industrie ;
- 23,3 % pour l'officine ;
- 2,5 % pour les répartiteurs ;
- 6,6 % pour l'Etat.

** Source : FSA.

3.1.7 L'environnement concurrentiel

EN FRANCE

Deux principaux acteurs se partagent le marché :

- Le groupe PHARMAGEST INTERACTIVE avec 43,5 % du marché ;
- Le groupe Cegedim avec sa filiale Alliadis avec 31,5 % de parts de marché.

Le LGPI est le premier, et encore le seul, logiciel à avoir revu entièrement ses fondements technologiques.

« Il est réellement le produit qui répond à la demande du pharmacien qui attend une solution adaptée à son métier tout en intégrant et facilitant l'accès aux nouvelles technologies et à leurs apports. Cette richesse de fonctionnalités qui adressent le coeur de son métier lui permet d'apporter plus de valeur ajoutée à ses clients et d'améliorer la fidélité. »***

*** étude CapGEMINI disponible au siège de Pharmagest.

| Groupe | Société | Logiciel | Clients utilisateurs | Total utilisateurs Groupe | Part de marché |
|-------------------|------------------------------------|---|----------------------|---------------------------|----------------|
| CEGEDIM | Alliadis / Data Conseil / Servilog | Alliance Plus / Premium | 7 100 | 7 100 | 31,5 % |
| ASTERA | Isipharm | Winpresto / LEO | 1 350 | 1 350 | 6 % |
| INDEPENDANT | Every's | Winpharma | 1 200 | 1 200 | 5 % |
| EURALLIANCE | ASP Line | Périphar | 1 100 | 1 100 | 5 % |
| GROUPE PHARMAGEST | Pharmagest CIP | Logiciels nouvelle génération - LGPI, CIP GS, SYNCHRO | 5 600 | 9 800 | 43,5 % |

Source : Pharmagest.

EN BELGIQUE

| Société | Logiciel | Clients utilisateurs | Part de marché |
|--------------------|------------------------|----------------------|----------------|
| CORILUS | 4 logiciels différents | 2 200 | 43 % |
| PHARMAD | Pharmad | 1 300 | 25 % |
| PHARMAGEST / SABCO | LGPI / SABCO NEW | 650 | 12 % |
| OFFICINAL | Officinal | 250 | 5 % |
| AUTRES | | 865 | 15 % |

Source : Pharmagest.

3.1.8 L'organisation commerciale et Marketing

EN FRANCE

La diffusion et la commercialisation des produits du groupe PHARMAGEST INTERACTIVE sont assurées par 27 centres de compétence en France et 3 dans les DOM TOM, regroupant au total 62 commerciaux.

Les sites où nous sommes présents sont :

Grand Ouest : Nantes, Rennes, Saint Lo, Saint Brieuc où nous sommes locataires
Quéven (Siège social de CIP SAS, SCI Hurobrega - propriétaire)

Nord : Rouen, et Quincy (en location)

Grand Est : Ludres, Dijon, Reims, Troyes, Strasbourg, Colmar (en location)
Villers (Siège social de Pharmagest - propriétaire)

Rhône Alpes : Lyon

Sud Est : Venelles / Aix, Antibes, Montpellier (en location)

Sud Ouest : Toulouse, Angoulême, Pau (en location)

Le Club Partenaires Stanislas, organisé autour de clients référents, coopère aux études de faisabilité, à la réalisation de cahiers des charges et aux tests des nouveautés.

La Direction Marketing et Développement accompagne étroitement le service R&D et bureau d'étude dans les cahiers des charges et les études de nouvelles fonctionnalités ou améliorations des produits. Elle est en contact régulier et étroit avec les clients utilisateurs et le service clients dans le cadre d'une recherche permanente de l'amélioration de l'offre produits/services.

EN BELGIQUE

En 2008, SABCO/ATS a procédé à une restructuration de son organisation, afin de déployer les process du groupe en matière d'outil de reporting, de helpdesk et d'organisation des services commerciaux, services clients et assistance suivant les modèles éprouvés du Groupe PHARMAGEST.

Ces process garantissent une vision de l'activité Belgique au sein du groupe suivant les mêmes modèles que pour les agences et grandes régions de France.

La R&D Belgique en coopération avec la R&D France a procédé à l'adaptation d'options logiciel issues du LGPI France et compatibles au marché belge. Ainsi l'offre SABCO a été enrichie avec OffiMedia, OffiSMS, OffiPDA, OffiConseil et Pharmattitude. Des nouveautés pour les clients utilisateurs de SABCO et génératrices de business.

Innovante sur le marché belge, l'offre SABCO se décline à présent en une gamme de 2 logiciels adaptés à toutes les officines et disponible dans les deux langues majoritaires du pays :

- Le Logiciel SABCO Optimum ® enrichi du savoir-faire de certaines des options du LGPI est destiné aux petites et moyennes officines ;
- Le Logiciel SABCO Ultimate ® powered by LGPI est destiné aux moyennes et grandes officines à la recherche d'un outil de communication, de gestion et d'optimisation des stocks, de pilotage et contrôle des achats et des marges performant.

Depuis son lancement au second semestre 2008, l'offre SABCO Optimum a déjà séduit près de 80 clients utilisateurs du logiciel SABCO.

Au-delà du marché de renouvellement des clients SABCO, l'offre ainsi structurée, doit permettre une conquête de nouveaux clients à partir du second semestre 2009 sur la partie néerlandophone (Flandres) du pays où SABCO ne détient que 6 % de part de marché par rapport au 12 % de part de marché de SABCO sur la totalité de la Belgique.

Une structuration et un renforcement des équipes commerciales par des commerciaux sont en cours, afin de disposer d'une présence commerciale de proximité plus importante dans les Flandres.

3.1.9 Les chiffres clés (IFRS) et données sectorielles du groupe

| En millions d'euros** | 2008 | 2007 | Variation en % |
|---|--------------|--------------|----------------|
| Chiffre d'affaires Net | 74,80 | 70,95 | + 5 |
| Résultat opérationnel Courant | 13,73 | 12,06 | + 14 |
| Résultat opérationnel | 13,73 | 12,06 | + 14 |
| Résultat net consolidé part du groupe | 8,89 | 8,02 | + 11 |
| Capitaux propres part du groupe | 37,97 | 33,24 | + 14 |
| Trésorerie Nette | 13,08 | 12,00 | + 9 |
| Actifs immobilisés nets d'Amort./Prov. | 40,07 | 39,10 | + 2,5 |
| Total du bilan | 78,56 | 70,01 | + 12 |
| GEARING (endettement net / fonds propres) | 0,85 % | 3,0 % | N/A |
| R.O.E. (résultat net / capitaux propres) | 24 % | 25 % | N/A |
| Effectif (1) | 326 | 351 | - 7 |
| Dividende | 1,35 | 1,30 | + 3,84 |
| Résultat dilué par action | 2,97 | 2,67 | + 12 |

** Sauf pour dividende et bénéfice net par action (unités euros).

(1) Effectif de la société Pharmagest seule. L'effectif du Groupe est de 651 personnes au 31/12/2008.

Aucun secteur d'activité autre que celui de la pharmacie ne dépassant 10 % de l'activité globale, l'information sectorielle n'est pas fournie.

3.1.10 La recherche et développement

L'organisation s'articule autour : d'une direction technique, composée de 3 pôles chacun dirigé par un directeur adjoint :

- **Un Pôle Editions Pharmacie**, chargé des logiciels de gestion « historiques » : LGPI, Evolution, Primoris et Pharmagest pour la France ; Sabco New, LGPI Be pour la Belgique. Ce pôle regroupe 42 personnes.
- **Un Pôle Web**, chargé des produits Officentral, Offimédia, Pharmattitude, Régie Publicitaire et autres produits orientés web. Ce pôle est composé de 23 personnes.
- **Un Pôle Informatique Internet, Réseaux et Exploitation**, chargé du fonctionnement interne de l'entreprise CRM et Gestion commerciale ainsi que du produit Offisecure. Ce pôle est constitué de 12 personnes.

Chaque projet est piloté par un chef de projet qui anime des équipes d'analystes fonctionnels, d'analystes développeurs et des testeurs chargés de valider les bons fonctionnements des modules développés.

En 2008, un travail de gestion des compétences et évolution de carrière (GPEC) a été mené et présenté aux personnels afin de permettre aux différents profils de la direction R&D d'évoluer dans les diverses filières proposées.

En 2008, un crédit impôt recherche (CIR) a été obtenu au titre de 2007 pour un montant de 221 179 euros, concernant les logiciels Officentral et Offimédia notamment.

Les points clés de 2008

EN FRANCE

Le LGPI (Logiciel de gestion à portail intégré) : installé dans près de 5 000 pharmacies, ce logiciel dispose de toutes les fonctionnalités nécessaires au fonctionnement et à la gestion des pharmacies. Il est sans cesse doté de nouvelles évolutions et fonctionnalités demandées par les clients, notamment du Dossier Pharmaceutique, des nouveautés autour des achats directs et des fixations de prix de vente en pharmacie.

Les logiciels Pharmagest, Primoris, Evolution ont tous les trois été dotés du Dossier Pharmaceutique.

Le logiciel Officentral (gestion de réseaux de pharmacies), module complémentaire et connecté au LGPI, permet aux pharmacies de mettre en commun des moyens pour le fonctionnement de plusieurs pharmacies. Ce produit né en 2005-2006, installé dans plus d'une centaine de groupes de pharmacies évolue au gré des demandes des pharmacies et des évolutions du LGPI, permettant un fonctionnement centralisé de plus en plus large. Ce logiciel est multilingue et s'adapte aux autres logiciels du groupe (notamment en Belgique).

Le logiciel Offimédia (communication sur le lieu de vente) peut fonctionner connecté ou déconnecté du LGPI. Il permet des affichages en boucle de films, de vidéos ou de montages photos animés sur des écrans positionnés dans la pharmacie, ce logiciel est installé dans plus de 500 pharmacies. S'il est connecté au LGPI, le film général va être interrompu pour diffuser, uniquement sur un écran de petite taille au comptoir - afin de garantir la confidentialité- une séquence en relation avec le client ou patient servi au comptoir. Ce logiciel est devenu multi langue et peut s'adapter sur d'autres logiciels du marché.

Le logiciel Pharmattitude (le site Internet du Pharmacien) permet au pharmacien de disposer d'un site Internet personnalisé muni d'une boutique en ligne lui permettant de vendre des produits de parapharmacie sur Internet.

La Régie Publicitaire permet de gérer les contrats d'achat d'espace au pharmacien et de vente aux partenaires (et notamment les laboratoires), par le suivi des contrats, des comptages de pages affichées sur Offimédia ou sur le portail LGPI.

EN BELGIQUE

Le LGPI belge, installé dans plus de 50 pharmacies est maintenant doté de toutes les fonctionnalités nécessaires au fonctionnement de gestion des pharmacies belges. Comme le logiciel français, il est interfacé avec les logiciels Officentral et Offimédia.

Le logiciel SABCO New, installé dans plus de 600 pharmacies en Belgique poursuit son évolution via les demandes formulées par les pharmacies utilisatrices. Il a été procédé en 2008 à une interface de connection avec le logiciel Offimédia sur ce logiciel pour un fonctionnement identique au LGPI.

3.1.11 Description des ressources humaines et de l'environnement social

Le Groupe compte actuellement 651 salariés, répartis en France, en Belgique et au Luxembourg.

La majorité des salariés est embauchée en CDI et l'âge moyen est de 37 ans.

Le personnel opérationnel représente plus de la moitié de l'effectif : 61 commerciaux, 67 hotliners, 83 formateurs et 160 techniciens. Le taux de rotation de 10,47 %, au 31 décembre 2008, reste assez faible comparé au secteur d'activité.

Le Groupe a versé en 2008, 155 323 € aux organismes gestionnaires, pour la formation interne et externe qui représente en moyenne un volume de 3,97 heures de formation par salarié.

La formation 2008 a principalement été orientée vers le management commercial, le pilotage d'activités, les techniques de vente, le service client et l'informatique.

Une démarche de GPEC a été initiée en 2008 et a pour axe structurant la mise en œuvre d'un fonctionnement en mode projet et un objectif de proximité du client accrue. Cette démarche a été initiée dans les services Recherche & Développement et doit être étendue dans les autres services.

Un accord de NAO a été négocié en 2008 en utilisant les possibilités offertes par le dispositif TEPA relatif aux heures supplémentaires, permettant ainsi d'augmenter, d'une part, la capacité de service du Service Clients et d'autre part, les revenus des salariés concernés.

3.1.12 Description des clients

Les 5 premiers clients représentent 15,15 % du chiffre d'affaires, les 10 premiers clients représentent 18,3 %. Par ailleurs, les 5 premiers créanciers représentent 77 % du chiffre d'affaires.

Le premier créancier de Pharmagest Interactive S.A. est l'organisme de financement GE Capital qui représente 73 % du CA. Dans le cadre des ventes de solutions informatiques aux officines, PHARMAGEST INTERACTIVE leur propose la solution «Rentpharm» en partenariat avec GE Capital. De même, avec l'offre LGPI, les pharmaciens peuvent bénéficier d'un financement par le biais de GE Capital.

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2008 est constitué de revenus récurrents à forte visibilité : la maintenance et bases de données représentent 30 %, les ventes de configurations matériel en renouvellement Rentpharm 52 % et les ventes de licences 8 %. Cette forte stabilité (78 à 90 % chaque année) permet à Pharmagest de ne pas subir de variations de chiffres importantes.

Il n'y a pas de dépendance vis-à-vis de quelque client que ce soit, la société équipant plus de 10 000 pharmaciens (France, Belgique et Luxembourg). Pharmagest Interactive dispose d'autres partenaires de financement afin de diluer la part de GE Capital dans le pourcentage de chiffre d'affaires tout en conservant une position intéressante pour ce qui est de la négociation commerciale.

Le délai de règlement moyen au 31 décembre 2008 s'établit à 70 jours.
Les risques d'impayés sont très réduits.

3.4 Perspectives d'avenir

- La pérennisation du succès de notre produit de communication sur le lieu de ventes, Offimédia, connecté au LGPI avec plus de 700 configurations vendues fin 2008, soit 15 % du parc LGPI / CIP-GS en un peu plus d'un an, et le passage des 5 000 LGPI installés prévu le 1er trimestre 2009.
- La belle percée de Malta Informatique, notre filiale qui équipe les maisons de retraite, dont le logiciel Titan est déjà installé dans plus de 130 sites. Malta Informatique dont nous avons par ailleurs pris le contrôle total en 2008, et pour laquelle nous envisageons une croissance externe sur ce marché porteur.
- Pour l'activité Pharmacie France, le début d'année 2009 est occupé par les derniers réglages de la nouvelle version de la commande directe du LGPI, qui a été la star du dernier Salon Pharmagora, qui s'est tenu les 04, 05 et 06 avril 2009 porte de Versailles à Paris.
Pour 2009 le levier significatif proviendra des revenus issus de la maintenance des logiciels qui vont croître de près de 8 %.
- Enfin, pour l'activité laboratoire, de nouveaux contrats avec des acteurs majeurs de l'industrie pharmaceutique sont en négociations avec notre régie publicitaire.

Calendrier des prochaines publications

| | |
|---|-----------------------|
| Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2009 | le 13 mai 2009 |
| Le chiffre d'affaires du second trimestre 2009 | le 06 août 2009 |
| Les résultats semestriels 2009 | avant le 31 août 2009 |
| Le chiffre d'affaires du troisième trimestre 2009 | le 12 novembre 2009 |
| Le chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2009 | le 09 février 2009 |
| Les résultats annuels 2009 | 30 mars 2009 |

3.5 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et du groupe.

| | |
|---|----------------------------|
| Au 31 décembre 2008, le total des provisions pour risques et charges s'élève à : | 2 189 K€ |
| a) La provision pour départ en retraite | 822 K€ |
| b) Les provisions pour litiges <ul style="list-style-type: none"> • des provisions pour litige clients en-cours de • des provisions prud'homme à hauteur de • des provisions pour litiges divers | 193 K€ 654 K€ 125 K€ |
| c) La provision pour risques * | 395 K€ |

* Il s'agit de la provision pour garantie des interventions techniques postérieurs aux ventes de contrat Rentpharm (maintenance matérielle).

4 PATRIMOINE - SITUATION FINANCIÈRE - RÉSULTATS

4.1 Comptes consolidés du groupe PHARMAGEST INTERACTIVE

4.1.1 Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Pharmagest Inter@ctive, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823 9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables :

• Ecarts d'acquisition

La note 4.1.6.2.4.1 de l'annexe aux états financiers expose les méthodes relatives à la comptabilisation des écarts d'acquisition. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

• Frais de recherche et développement

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif des frais de recherche et développement, ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de la valeur recouvrable, et nous nous sommes assurés que la note 4.1.6.2.4.2 de l'annexe aux états financiers fournit une information appropriée.

Estimations comptables :

• Test de dépréciation :

La société procède systématiquement à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 4.1.6.2.6 de l'annexe aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 4.1.6.2.6 donne une information appropriée.

4.1.2 Bilan consolidé Normes IFRS

| Bilan Actif montants en K€ | Notes | Déc-08 | Déc-07 |
|---|-----------|---------------|---------------|
| Actifs non courants | | | |
| Immobilisations incorporelles | 4.1 & 4.4 | 9 194 | 8 253 |
| Ecart d'acquisition | 4.1 & 4.4 | 26 546 | 26 181 |
| Immobilisations corporelles | 4.2 & 4.4 | 4 123 | 4 302 |
| Actifs financiers non courants | 4.3 & 4.4 | 204 | 226 |
| Titres mis en équivalence | 4.3 | 0 | 143 |
| Impôt différé actif | 13 | 490 | 477 |
| Total des actifs non courants | | 40 557 | 39 582 |
| Actifs courants | | | |
| Stocks et en-cours | 4.5 | 1 309 | 1 505 |
| Clients et comptes rattachés | 4.6 | 17 498 | 12 399 |
| Autres créances | 4.6 | 1 671 | 455 |
| Titres disponibles à la vente | 4.7 | 15 291 | 14 521 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 4.8 | 2 232 | 1 554 |
| Total des actifs courants | | 38 002 | 30 435 |
| TOTAL | | 78 559 | 70 016 |

| Bilan Passif montants en K€ | Notes | Déc-08 | Déc-07 |
|--|-------|---------------|---------------|
| Capitaux propres | | | |
| Capital | | 3 035 | 3 035 |
| Réserves consolidées | | 26 050 | 22 185 |
| Résultat de l'exercice | | 8 887 | 8 020 |
| Capitaux propres part du groupe | 5.1 | 37 972 | 33 240 |
| Réserves Intérêts minoritaires | | 425 | 274 |
| Résultat Intérêts minoritaires | | 218 | 267 |
| Intérêts minoritaires | | 642 | 541 |
| Total des capitaux propres (ensemble consolidé) | | 38 614 | 33 781 |
| Passifs non courants | | | |
| Provisions à long terme | 7 | 1 100 | 668 |
| Dettes financières à long terme | 8 | 10 027 | 10 604 |
| Impôt différé passif | 8 | 1 236 | 1 060 |
| Total des passifs non courants | | 12 363 | 12 332 |
| Passifs courants | | | |
| Provisions à court terme | 7 | 1 089 | 866 |
| Part à moins d'un an des dettes financières | 8 | 7 826 | 6 488 |
| Dettes fournisseurs | 8 | 5 219 | 6 088 |
| Impôt exigible | 13 | 1 067 | 86 |
| Autres dettes | 8 | 12 380 | 10 375 |
| Total des passifs courants | | 27 582 | 23 903 |
| TOTAL | | 78 559 | 70 016 |

4.1.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés Normes IFRS

| Montants en K€ | 31/12/08 | 31/12/07 |
|--|----------------|----------------|
| Résultat net | 9 104 | 8 263 |
| Q/P des sociétés intégrées | 0 | 0 |
| Amortissements et provisions | 2 147 | 899 |
| Stocks options | 76 | 109 |
| Plus ou moins values de cession d'actifs immob. | - 30 | - 105 |
| CAF après coût de l'endettement financier net et impôts | 11 297 | 9 166 |
| Coût de l'endettement financier net | 689 | 634 |
| Impôts différés | 164 | 652 |
| Charges d'impôt | 4 405 | 3 735 |
| CAF avant coût de l'endettement financier net et impôts | 16 555 | 14 187 |
| Impôts sur les sociétés versés | - 3 391 | - 4 346 |
| Variation du BFR | - 4 837 | - 1 005 |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité | 8 327 | 8 836 |
| Décaissements liés aux acquisitions d'immos corporelles | - 1 994 | - 1 245 |
| Décaissements liés aux acquisitions d'immos incorporelles | - 463 | - 1 432 |
| Décaissements liés aux acquisitions d'immos financières | - 6 | - 25 |
| Décaissements liés aux variations de périmètre | - 110 | - 3 055 |
| Encaissements liés à la cession d'immos | 156 | 207 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements | - 2 417 | - 5 550 |
| Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital | 0 | 0 |
| Actions propres | - 334 | - 292 |
| Titres disponibles à la vente | - 770 | - 237 |
| Dividendes versés aux actionnaires | - 4 138 | - 3 806 |
| Encaissements liés aux nouveaux emprunts | 3 202 | 900 |
| Remboursements d'emprunts | - 3 012 | - 2 835 |
| Coût de l'endettement financier net | - 689 | - 634 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | - 5 741 | - 6 904 |
| Variation de la trésorerie nette | 169 | - 3 619 |
| Disponibilités | 678 | - 348 |
| Concours bancaires | 509 | 3 271 |
| Variation de la trésorerie nette | 169 | - 3 619 |

| Tableau de Bouclage Trésorerie Nette | 31/12/08 | 31/12/07 | Variation |
|---|----------------|----------------|------------|
| Disponibilités | 2 232 | 1 554 | 678 |
| Concours bancaires | 4 441 | 3 932 | 509 |
| Variation de la trésorerie nette | - 2 209 | - 2 378 | 169 |

4.1.6 Notes annexes aux comptes consolidés

Les comptes se caractérisent par un total bilan de 78 559 K€ et un résultat global de 9 104 K€.

PHARMAGEST INTERACTIVE a pour activité principale, la conception de logiciels spécialisés en gestion destinés aux officines pharmaceutiques ainsi que la distribution « clef en mains » de ces solutions informatiques.

4.1.6.1 Faits marquants

Le Groupe PHARMAGEST a cédé sa participation dans la société TRANSPHARM au cours de la période pour un montant de 75 K€.

Suite à l'acquisition de la société DRS Expansion SARL pour une valeur de 193 K€ générant un écart d'acquisition de 215 K€ lié à la détention de 50 % du capital de Malta Informatique SARL, le groupe possède à présent 100 % de la société Malta Informatique SARL.

Le 28 juillet 2008, la société GROUPE WELCOOP (anciennement CERP LORRAINE) a apporté, par voie d'apport en nature régi par les articles L.225-147 et suivants du Code de Commerce, à WELCOOP PHARMA (anciennement PHARMA CERP), filiale contrôlée à 99,98 %, l'intégralité de sa participation dans le capital de PHARMAGEST INTER@CTIVE, soit 61,31 % du capital et des droits de vote de cette société.

Cette opération de transfert de titres, s'inscrivant dans la ligne stratégique du GROUPE WELCOOP, est sans incidence sur le contrôle ultime de PHARMAGEST INTER@ACTIVE.

4.1.6.2 Principes comptables

4.1.6.2.1 Textes appliqués

4.1.6.2.1.1 Évolution du référentiel comptable en 2008

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008 du groupe PHARMAGEST INTERACTIVE, société anonyme de droit français, sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) et interprétations de l'IFRIC telles que publiées par l'IASB et approuvées dans l'Union Européenne.

Les principes comptables suivis par le Groupe sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des états financiers du Groupe au 31 décembre 2007 à l'exception des normes, amendements et interprétations suivants applicables à compter du 1er janvier 2008 :

- **Amendements IAS 39 et IFRS 7**, reclassements des Actifs Financiers : aucun actif financier n'a été reclassé au 31 décembre 2008 dans les comptes du Groupe PHARMAGEST INTERACTIVE en application de ces textes.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations qui peuvent avoir un impact sur les comptes de PHARMAGEST INTERACTIVE, et qui sont applicables de manière obligatoire à compter du 1er janvier 2009 ou au-delà, n'ont pas donné lieu à application anticipée en 2008 lorsque cela était autorisé par les textes.

Il s'agit de :

- **IFRS 8**, information sectorielle - mise en œuvre de la « management approach » - remplace la norme IAS 14 ;
- **Amendements de IAS 1**, sur la présentation des états financiers ;
- **IFRIC 11**, plan d'options au sein d'un Groupe ;
- **Amendements IAS 32 et IAS 1**, « Puttable Instruments and Obligations Arising on liquidation » ;
- **Amendements IFRS 1 et IAS 27**, coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée ;
- **Amendements de IAS 23**, comptabilisation des coûts d'emprunt : suppression de l'option de comptabilisation des coûts d'emprunt en charges pour les actifs qualifiés ;
- **IFRS 2**, amendements relatifs aux conditions d'acquisition et aux annulations.

L'application de ces textes en 2009 ne devrait pas avoir d'impacts significatifs sur les comptes consolidés. En particulier, l'application d'IFRS 8 ne modifiera pas la structure des données publiées, ni le montant des écarts d'acquisition alloués à chaque UGT.

Les Interprétations IFRIC suivantes n'ont pas été appliquées de manière anticipée car le groupe PHARMAGEST INTERACTIVE n'a pas réalisé d'opérations relevant de ces textes :

- **IFRIC 12** Programmes de fidélisation des clients ;
- **IFRIC 13** Concession de services publics ;
- **IFRIC 14** Ecrêtement d'un actif de retraite, exigences de leur financements et leurs interactions ;
- **IFRIC 15** Accord de constructions immobilières ;
- **IFRIC 16** Couverture d'investissement net à l'étranger ;
- **IFRIC 17** Distribution en nature aux actionnaires.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE le 06 mars 2009.

Les comptes annuels seront approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire le 19 juin 2009.

4.1.6.2.1.2 Première adoption des IFRS

Nous rappelons ci-après les principales options de première application des IFRS :

Regroupements d'entreprises :

Le Groupe a choisi de retenir l'option offerte par la norme IFRS 1 qui consiste à ne pas retraiter, conformément à IFRS 3, les acquisitions antérieures au 1er janvier 2004.

Cette exception permet :

- de maintenir le traitement comptable antérieur (méthode de l'acquisition ou mise en commun d'intérêt) ;
- de ne pas s'interroger sur le sens de l'opération.

Évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles, des immeubles de placement :

Le Groupe a décidé de ne pas utiliser l'option offerte par la norme IFRS 1 selon laquelle tout ou partie des immobilisations corporelles et incorporelles, des immeubles de placement peuvent être comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004.

Engagement de retraite :

Le Groupe ayant par le passé enregistré la totalité des pertes et gains actuariels sur engagements de retraite dans le résultat, l'option offerte par IFRS 1 en la matière n'a pas été utilisée.

Stocks-options :

Le Groupe n'a qu'un seul plan de stocks-options en cours. Sa mise en place étant postérieure au 07 novembre 2002, il a fait l'objet d'un retraitement conformément à IFRS 2.

4.1.6.2.2 Base d'évaluation, jugement et utilisation d'estimations

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés selon la convention de la juste valeur.

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers portent sur la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition comme indiquée en note 4.1.6.2.6.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour.

Outre l'utilisation d'estimations, la direction du Groupe a fait usage d'appréciation pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées. En particulier, la direction a exercé son appréciation pour déterminer les modalités de reconnaissance des produits et le classement des contrats de location.

4.1.6.2.3 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le Groupe sont l'intégration globale et la mise en équivalence :

- Les filiales (sociétés dans lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en obtenir les avantages économiques) sont consolidées par intégration globale ;
- La mise en équivalence s'applique aux entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %. Selon cette méthode, le Groupe enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé la « part dans le résultat des sociétés mises en équivalence ».

Toutes les transactions et positions inter compagnies sont éliminées en consolidation en totalité pour les sociétés consolidées par intégration globale.

La liste des sociétés consolidées par intégration globale, ou mise en équivalence est présentée en Note 4.1.6.3.3 « Liste des sociétés consolidées ».

L'exercice social de toutes les sociétés du périmètre de consolidation coïncide avec l'année civile. Les bilans et comptes de résultat des sociétés du groupe utilisés pour la consolidation de l'année 2008 sont ceux du 31 décembre 2008.

4.1.6.2.4 Immobilisations incorporelles

4.1.6.2.4.1 Écarts d'acquisition

Selon IFRS 3, tous les regroupements d'entreprises doivent être comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Selon la méthode de l'acquisition, l'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser à leur juste valeur à cette date, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise (à l'exception des actifs non courants destinés à la vente). L'écart résiduel constaté entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part d'intérêt du groupe dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

L'acquéreur dispose d'un délai de 12 mois, à compter de la date d'acquisition pour déterminer de manière définitive la juste valeur des actifs et passifs acquis.

Lors de rachat d'intérêts minoritaires de sociétés déjà contrôlées par le Groupe, l'écart constaté entre le prix d'acquisition et la quote-part d'intérêt acquise dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition, est porté en écart d'acquisition en totalité.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur en fin d'exercice, ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés. Les modalités de réalisation des tests de dépréciation sont présentées dans la Note 4.1.6.2.6.

4.1.6.2.4.2 Frais de recherche et développement

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charge de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- Le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- La faisabilité technique du projet est démontrée ;
- Le groupe a l'intention d'achever le projet et de l'utiliser ou de le vendre ;
- Il existe un marché potentiel pour les développements issus de ce projet où son utilité en interne est démontrée. Ainsi, lorsqu'un module nouveau est développé sur un logiciel existant, ses coûts de développement sont portés à l'actif pour autant qu'il permette d'accéder à une clientèle non couverte jusqu'à présent ;
- Les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Les frais de développement sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés. La durée de vie est en générale déterminée comme suit :

- La durée de vie du logiciel source est estimée à 10 années. Les nouveaux modules développés sur des logiciels existants sont amortis sur une durée n'excédant pas la durée de vie du logiciel source ;
- Les logiciels utilisés en interne sont amortis sur leur durée probable d'utilisation.

4.1.6.2.4.3 Autres immobilisations incorporelles

Un actif incorporel est un élément non monétaire sans substance physique qui doit être à la fois identifiable, et contrôlé par l'entreprise du fait d'évènements passés et porteurs d'avantages économiques futurs. Un actif incorporel est identifiable s'il est séparable de l'entité acquise ou s'il résulte de droits légaux ou contractuels.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminable sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

| Immobilisations incorporelles | Durée d'utilité | Mode d'amortissement |
|--|--|----------------------|
| Relations clientèles Logiciels acquis | En fonction des caractéristiques des contrats 1 à 3 ans | Linéaire Linéaire |

4.1.6.2.5 Immobilisations corporelles

4.1.6.2.5.1 Immobilisations corporelles - évaluation initiale et évaluation postérieure

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles.

Les coûts d'emprunts relatifs au financement de l'acquisition et de la construction d'installations encourus pendant la période de construction sont constatés en charges de la période.

4.1.6.2.5.2 Amortissement

En application de l'approche par composants, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte. Les principaux modes et durées d'amortissement retenus sont les suivants :

| Immobilisations corporelles | Durée d'utilité | Mode d'amortissement |
|------------------------------------|-----------------|----------------------|
| Constructions | 20 à 30 ans | Linéaire |
| Agencements | 8 à 20 ans | Linéaire |
| Installations générales | 3 à 10 ans | Linéaire |
| Matériel de bureau et informatique | 2 à 10 ans | Linéaire |
| Matériel de transport | 1 à 5 ans | Linéaire |
| Mobilier | 10 ans | Linéaire |

4.1.6.2.6 Modalités de réalisation des tests de dépréciation des actifs

La norme IAS 36 impose de tester les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée au moins une fois par an et les autres actifs à long terme lorsqu'il existe un indice montrant qu'ils ont pu perdre de leur valeur.

Un indice de perte de valeur peut être :

- Une diminution importante de la valeur de marché de l'actif ;
- Un changement dans l'environnement technologique, économique ou juridique.

Une dépréciation de l'actif est comptabilisée lorsque le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'un actif correspond à la juste valeur la plus élevée entre la juste valeur (diminuée des coûts de cession) et la valeur d'utilité. La juste valeur se définit comme étant le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif (ou d'un groupe d'actifs) lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou du groupe d'actifs testé. La méthode des cash flow futurs a été utilisée en l'absence de comparabilité des informations issues des marchés.

Ces actifs sont testés individuellement ou regroupés avec d'autres actifs lorsqu'ils ne génèrent pas de flux de trésorerie indépendamment d'autres actifs.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable.

Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Les possibles pertes de valeur sont comptabilisées en Autres produits et charges opérationnels.

Pour la réalisation des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition ont été affectés à des unités génératrices de trésorerie :

- L'activité de Pharmagest au travers des fonds de commerce et écarts d'acquisition sur sociétés fusionnées est testée sur la base des zones géographiques d'intervention des anciennes sociétés et fonds de commerce. Les cash flow des années 2008 à 2012 ont été retenus en tenant compte d'une croissance annuelle de 2 % et d'un taux d'actualisation de 9,5 %. Il n'a pas été retenu de valeur terminale.
- L'activité de CIP est testée sur la base de l'ensemble des flux générés par la société CIP et ses filiales. Les flux des années 2008 à 2012 sont ceux issus des projections de l'entreprise. Une valeur terminale a par ailleurs été déterminée en retenant un taux de croissance à l'infini de 2,5 %. Le taux d'actualisation retenu avant impôt est de 9,5 % en 2008.
- Les activités des sociétés MALTA/DRS et SABCO/ATS ont été testés sur la base des flux générés par les sociétés. Les flux des années 2008 à 2012 sont ceux issus des projections de l'entreprise. Une valeur terminale a été déterminée en retenant un taux de croissance à l'infini de 2,5 %. Le taux d'actualisation retenu avant impôt est de 9,5 % en 2008.

Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition sont réalisés chaque année au mois de septembre. Les résultats sont ajustés des éventuels événements négatifs pouvant intervenir au cours du quatrième trimestre.

Le taux d'actualisation pris en compte est celui utilisé par les analystes financiers ayant une connaissance du secteur d'activité.

Les hypothèses utilisées par le groupe pour le calcul de la valeur recouvrable de ses actifs sont basées sur des hypothèses de croissances futures.

Pour déterminer les taux de croissance future des revenus et les flux de trésorerie opérationnels, le groupe a utilisé les budgets de chaque entité, qui servent de base pour l'estimation des flux de trésorerie pour les 4 prochaines années.

Les tests de dépréciation réalisés en 2008 par PHARMAGEST INTERACTIVE n'ont révélé aucune perte de valeur de ces actifs.

La comparaison entre la valeur comptable et la valeur recouvrable pour chaque UGT est présenté en Note 4.1.6.4.1.

4.1.6.2.7 Contrats de location

Dans le cadre de ses différentes activités, le groupe utilise des actifs mis à sa disposition en vertu de contrats de location. Ces contrats de location font l'objet d'une analyse au regard des situations décrites et indicateurs fournis dans la norme IAS 17 afin de déterminer s'il s'agit de contrats de location simple ou de contrats de location-financement.

Après analyse, il ressort que le groupe n'a recours qu'à des contrats de location simple : les paiements effectués au titre de contrats de location simple (autres que les coûts de services tels que d'assurance et de maintenance) sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

4.1.6.2.8 Titres disponibles à la vente

La catégorie « titres disponibles à la vente » comprend les placements du groupe et les valeurs mobilières ne satisfaisant pas aux critères de classement en tant qu'équivalent de trésorerie. Notamment, les montants investis dans un contrat de capitalisation ont été exclus de la trésorerie et portés en titres disponibles à la vente.

Lors de leur acquisition, les titres sont évalués à la juste valeur, nette des coûts de transaction. Ces titres sont ensuite comptabilisés à leur juste valeur à chaque clôture. Pour les actions de sociétés cotées, la juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée. Pour les sociétés non cotées, la juste valeur est appréhendée à partir de techniques d'évaluation reconnues (référence à des transactions récentes, actualisation de cash flows futurs...). Certains titres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable sont évalués au coût amorti.

Les gains et pertes latents par rapport au prix d'acquisition sont systématiquement comptabilisés dans les capitaux propres, jusqu'à la date de cession. Cependant, lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins value latente par rapport au coût d'acquisition et que celle-ci est assimilée à une perte de valeur significative ou durable, la perte de valeur est comptabilisée en résultat. Elle ne peut pas être reprise ultérieurement en résultat pour les actions et les autres titres à revenus variables.

4.1.6.2.9 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont principalement composés de dépôts de garantie comptabilisés au coût amorti.

4.1.6.2.10 Stocks

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition. A chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas de leur coût de revient et de la valeur nette de réalisation (Méthode FIFO).

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

4.1.6.2.11 Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées au coût amorti. Une dépréciation est constituée lorsque l'encours comptable est supérieur au montant recouvrable.

4.1.6.2.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en compte courant bancaire et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont constitués des placements de maturité inférieure à 3 mois, aisément convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de variation de valeur, détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

4.1.6.2.13 Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation probable du Groupe, résultant d'événements passés, qui devrait se traduire pour le Groupe par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et dont le montant peut être estimé de façon fiable. Lorsque la date de réalisation de cette obligation est au-delà d'un an, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat financier.

4.1.6.2.14 Avantages au personnel

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini), sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés. Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

La provision figurant dans les comptes consolidés est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetés et prend en compte les charges sociales y afférentes.

Les écarts actuariels proviennent des distorsions entre les hypothèses utilisées et la réalité ou la modification des hypothèses de calcul des engagements et des actifs affectés à leur couverture. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat au cours de l'exercice où ils sont constatés.

4.1.6.2.15 Dettes financières

Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt. Les frais et primes d'émission éventuels sont ainsi amortis selon une méthode financière sur la durée des emprunts.

4.1.6.2.16 Impôt

Impôt exigible

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales, selon la méthode du report variable. Ils sont évalués sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, des déficits fiscaux et des crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt récupérable. Celui-ci est apprécié à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées.

4.1.6.2.17 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend essentiellement les revenus liés aux activités suivantes :

- Les ventes de matériel ;
- Les ventes de logiciels ;
- Les prestations de maintenance.

Le produit de la vente de matériel est enregistré quand les risques et avantages liés à la propriété des biens ont été transférés à l'acquéreur. Une provision est constituée pour tenir compte des coûts liés à la garantie consentie lors de la cession des matériels, le cas échéant.

Les ventes de logiciels sont enregistrées au moment où le droit d'usage est cédé à l'utilisateur.

Les prestations de maintenance sont enregistrées linéairement sur la durée des contrats.

4.1.6.2.18 Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe de l'exercice attribuable aux actions ordinaires rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise et susceptibles d'accroître le nombre d'actions en circulation.

4.1.6.2.19 Stock options

L'application de la norme IFRS 2 a pour conséquence de constater une charge correspondant aux avantages octroyés aux salariés sous la forme de paiements en actions.

Les options sont évaluées par le Groupe à la date d'octroi en utilisant un modèle mathématique. Ce modèle permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

Cette valeur est enregistrée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres. S'agissant de paiements avec remise d'instruments de capitaux propres de l'entité, les coûts liés à la levée des stocks options sont pris en charge (en net d'impôt) directement en capitaux propres.

4.1.6.2.20 Information sectorielle

Le Groupe n'intervient que sur un principal secteur (la fourniture de matériel et de logiciels pour les pharmaciens) et sur une principale zone géographique, la France. Les variations de périmètres décrites ci-dessous représentent moins de 5 % de l'activité du groupe.

4.1.6.2.21 Saisonnalité de l'activité

Il n'existe pas de caractère saisonnier ou cyclique des activités.

4.1.6.3 Périmètre de consolidation

4.1.6.3.1 Variations de périmètre au cours de l'exercice 2008

Le Groupe PHARMAGEST INTERACTIVE a cédé sa participation dans la société TRANSPHARM, et via l'acquisition des titres de la société DRS Expansion SARL, acquis 50 % de la société MALTA Informatique.

Suite à cette opération, la société MALTA est contrôlée à 100 % par le Groupe PHARMAGEST INTERACTIVE.

De ce fait, la méthode de consolidation de la société MALTA Informatique passe de la méthode de Mise en Equivalence à l'Intégration Globale.

Suite à l'acquisition de la société DRS Expansion SARL un écart d'acquisition positif a été constaté à hauteur de 215 K€ et est affectable en totalité à l'activité de la société MALTA Informatique. Cet écart d'acquisition est justifié par la prise en compte de synergies futures attendues. Aucun passif éventuel n'a été identifié.

Ce regroupement a été comptabilisé sur des bases définitives.

Compte tenu de l'impact non significatif de ces variations de présentation de périmètre, il n'a pas été établi de comptes pro-forma.

4.1.6.3.2 Variations de périmètre au cours de l'année précédente

Réalisant une opération de croissance externe, le 1er septembre 2007, la société PHARMAGEST a acquis 90 % de la société SABCO (immatriculée au Luxembourg) pour un montant de 3 195 K€. SABCO étant elle-même actionnaire à 100 % du capital de la société ATS (immatriculée en Belgique), les titres ATS figurent au bilan de SABCO pour une valeur de 900 K€.

Les écarts d'acquisition ont été déterminés à partir de la situation nette comptable arrêtée au 31/08/2007 et il n'y a pas eu lieu de retraiter cette situation comptable ; aucun retraitement n'étant applicable.

Dans le bilan consolidé, cette acquisition est ventilée sur deux lignes : un écart d'acquisition de 2 015 K€ et une relation clientèle de 1 493 K€ amortissable sur 10 années. A l'exception de la relation clientèle, qui correspond à une année de contrats de maintenance puisqu'il s'agit d'un actif incorporel identifiable et transmis lors de l'acquisition, l'écart d'acquisition n'a pas été affecté et son évaluation est définitive.

L'entrée de périmètre se décompose ainsi :

- les actifs immobilisés bruts pour 273 K€
- les dépréciations pour 188 K€
- l'actif circulant pour 830 K€
- les capitaux propres pour 634 K€
- le passif courant pour 280 K€

Les sociétés regroupées ont réalisé un chiffre d'affaires annuel 2007 de 3 092 K€ pour un résultat de 412 K€.

Au 1er août 2007, CIP SAS a pris une participation de 50 % dans le capital de la SARL MALTA INFORMATIQUE pour un prix de 90 K€ ; un écart d'acquisition de 40 K€ a été constaté.

4.1.6.3.3 Sociétés consolidées par intégration globale

| Sociétés | Adresse | % contrôle | % intérêt |
|-----------------------------|------------------------|----------------------|----------------------|
| PHARMAGEST INTERACTIVE SA | Villers-lès-Nancy (54) | Société consolidante | Société consolidante |
| ADI (1) | Saclay (91) | 50,00 | 50,00 |
| CPI SARL (ex. AFI SARL) | Dijon (21) | 100,00 | 100,00 |
| DCI SARL | Mérignac (33) | 100,00 | 100,00 |
| CIP SAS | Quéven (56) | 100,00 | 100,00 |
| EHLS SAS | Quéven (56) | 100,00 | 100,00 |
| SCI HUOBREGA | Quéven (56) | 100,00 | 100,00 |
| DDI SAS | Cenon (33) | 100,00 | 100,00 |
| SABCO | Luxembourg | 90,00 | 90,00 |
| ATS | Belgique | 100,00 | 90,00 |
| HDM | Ile Maurice | 100,00 | 100,00 |
| MALTA INFORMATIQUE SARL (2) | Bègles (33) | 100,00 | 100,00 |
| DRS Expansion SARL (2) | Bègles (33) | 100,00 | 100,00 |

(1) Compte tenu des relations économiques et contractuelles existant entre Pharmagest et ADI (distributeur exclusif des produits Pharmagest et Evolution), et du contrôle de cette société (répartition égalitaire des membres du conseil d'administration, nomination du Président soumis à l'accord express du Groupe Pharmagest) la société ADI détenue à 50 % est consolidée par intégration globale.

(2) Ces deux sociétés font partie de la croissance externe réalisée en 2008 (description faite au § 3.1).

La société CIP détient des participations au sein du football club de Lorient (91 K€) et de la société SFLD (5 K€) qui ne sont pas consolidées compte tenu de l'aspect non significatif et du pourcentage de détention.

Il n'y a pas d'entité ad-hoc.

4.1.6.3.4 Sociétés consolidées par mise en équivalence

Suite à la cession des titres de la société TRANSPHARM et de l'acquisition indirecte des 50 % complémentaires du capital de la société MALTA Informatique, aucune participation n'a été consolidée par mise en équivalence sur l'exercice 2008.

4.1.6.4 RUBRIQUES D'INFORMATION

4.1.6.4.1 Immobilisations incorporelles & écarts d'acquisition

| Postes du Bilan en K€ | Valeur brute au 31/12/07 | Augmentation | Diminution | Reclassement | Variation de Périmètre | Valeur brute au 31/12/08 |
|---------------------------------|--------------------------|--------------|------------|--------------|------------------------|--------------------------|
| Logiciels acquis & Marques | 3 466 | 262 | 15 | 84 | 2 | 3 799 |
| Logiciels développés en interne | 504 | 151 | | | | 655 |
| Frais de R. & D. | 4 796 | 1 600 | | | | 6 396 |
| Relations clientèles (a) | 1 493 | | | | | 1 493 |
| Ecart d'acquisition (b) | 26 181 | 364 | 39 | | 40 | 26 546 |
| Total | 36 440 | 2 377 | 54 | 84 | 42 | 38 888 |

(a) Constatation d'une relation clientèle suite à l'acquisition de la société SABCO.

(b) Détail des écarts d'acquisition/fonds de commerce au 31 décembre 2008 en K€ :

| | |
|--------------|---------------|
| AFI | 15 |
| Mirabel | 1 071 |
| EHLS | 3 816 |
| Technilog | 179 |
| OSIS | 214 |
| ADI | 87 |
| CIP SAS | 13 136 |
| Malta | 40 |
| SABCO/ATS | 2 164 |
| Rousseau | 243 |
| CPI | 32 |
| CSSI | 366 |
| Fichorga | 3 666 |
| DCI | 416 |
| DDI | 886 |
| DRS | 215 |
| TOTAL | 26 546 |

4.1.6.4.5 Stocks

| En K€ | 12/2008 | | | 12/2007 |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | Montant brut | Dépréciation | Montant net | Montant net |
| Matériel | 1 362 | 351 | 1 011 | 1 209 |
| Fournitures | 90 | 18 | 72 | 90 |
| Logiciels | 0 | | 0 | 0 |
| Pièces SAV | 259 | 33 | 226 | 206 |
| TOTAL | 1 712 | 403 | 1 309 | 1 505 |

4.1.6.4.6 Créances

| En K€ | 12/2008 | | | 12/2007 |
|-----------------|-------------|--------|--------|-------------|
| | Montant net | - 1 an | + 1 an | Montant net |
| Clients (1) | 17 498 | 17 498 | | 12 399 |
| Autres créances | 1 671 | 1 671 | | 455 |

Compte tenu du fait que les créances sont des créances à court terme, et en l'absence d'évolution significative de la qualité des contreparties, la juste valeur des créances est proche de leur valeur comptable.

(1) Toutes les créances, constituant la balance âgée consolidée ci-dessous, ont fait l'objet d'une étude individualisée, elles sont provisionnées selon l'évaluation d'un risque de non recouvrement avéré. Ainsi, la provision constituée fin 2008 est de 520 K€ contre 474 K€ fin 2007.

| En K€ | 12/2007 | Dotation | Reprise utilisée | Reprise non utilisée | 12/2008 |
|-----------------------------------|---------|----------|------------------|----------------------|---------|
| Provision Dépréciation Clients | 474 | 359 | 168 | 146 | 520 |

Le montant de 17 498 K€ se décompose ainsi par tranche :

| MONTANT NET | NON ECHU | 0<X<60 JOURS | 60<X<180 JOURS | > 180 JOURS |
|-------------|----------|--------------|----------------|-------------|
| 17 498 | 8 878 | 6 613 | 1 274 | 734 |

4.1.6.4.7 Titres disponibles à la vente courants

| Valeurs nettes (en K€) | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---------------------------|---------------|---------------|
| Contrat de capitalisation | 15 291 | 14 521 |
| TOTAUX | 15 291 | 14 521 |

Il s'agit d'un contrat d'investissement souscrit auprès d'AXA avec un profil d'investissement assimilable à des OAT assorti d'une garantie du capital net investi et des intérêts passés. Ce contrat d'investissement est qualifié de Titres disponibles à la vente. La juste valeur du contrat correspond à la valeur liquidative à tout instant, soit la valeur comptable. Le rendement a été confirmé sur la base de la rémunération garantie. Le contrat a été nanti au profit de deux banques HSBC et KOLB.

4.1.6.6 Plan de stock-options

Information sur les options de souscription ou d'achat

| INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT | |
|---|------------|
| Date du Conseil d'Administration | 10/09/2004 |
| Nombre total d'Actions pouvant être souscrites ou achetées par : | 43 350 |
| - Les mandataires sociaux | 3 000 |
| - Dix premiers attributaires salariés | 9 600 |
| Point de départ d'exercice des options | 11/09/2008 |
| Date d'expiration | 11/09/2012 |
| Prix de Souscription | 28,79 € |
| Nombre d'actions souscrites au 31/12/2008 | 2 900 |
| Options de souscription ou d'achat d'actions annulées durant l'exercice | 0 |
| Options de souscription ou d'achat d'actions restantes | 40 450 |

Personnel concerné : salariés et dirigeants de Pharmagest SA, CIP SA, EHLS (ex. MMF SA) et CPI (ex. AFI) désignés par le Conseil d'Administration et ceux qui sont inscrits aux effectifs le 30 juin 2004 et bénéficient d'un contrat à durée indéterminée et de deux ans d'ancienneté à cette date.

Information sur rémunérations sur base d'actions

Les options ont été évaluées selon le modèle de Black & Scholes. Les hypothèses suivantes ont été retenues pour l'évaluation des options :

- Taux sans risque : 3,66 %
- Volatilité : 40 %
- Dividendes attendus : 3,14 %
- Durée d'exercice attendue : 6 ans
- Juste valeur des options : 10,86 €

La charge actuarielle constatée sur l'exercice est de 76 K€.

Sur l'exercice 2008, 2 900 options ont été levées générant une moins value de 36 K€ qui a été comptabilisée en net d'impôt directement dans les capitaux propres.

4.1.6.7 Provisions pour risques et charges

| En K€ | Valeur au 31/12/2007 | Dotation | Reprise (provision utilisée) | Reprise (provision devenue sans objet) | Variation de périmètre | Valeur au 31/12/2008 |
|-----------------------------|----------------------|--------------|------------------------------|--|------------------------|----------------------|
| Provisions pour litiges (1) | 756 | 564 | 266 | 83 | | 972 |
| Provisions pour risques (2) | 385 | 969 | 958 | | | 395 |
| Provisions pour I.D.R. (3) | 393 | 429 | | | | 822 |
| TOTAL | 1 533 | 1 962 | 1 224 | 83 | | 2 189 |

(1) Provisions pour litiges 972 K€

- provisions pour litiges prud'homaux : 654 K€.

- provisions pour litiges clients en cours : 193 K€.

- provisions pour litiges divers : 125 K€.

(2) Provision pour risques 395 K€

- Il s'agit de la provision pour garantie des interventions techniques postérieures aux ventes de contrats Rentpharm (maintenance matérielle).

(3) Provisions pour I.D.R. : 822 K€.

| Société | Emprunts contractés | Nature des taux | Capital restant (en K€) | Echéances | Couverture de taux | Covenant |
|------------|---------------------|-----------------|-------------------------|------------|--------------------|-----------|
| Pharmagest | 30/09/2003 | fixe | 212 | 29/10/2010 | Non | Non |
| Pharmagest | 06/11/2003 | variable | 191 | 30/09/2010 | Oui | Non |
| Pharmagest | 30/03/2004 | variable | 714 | 31/12/2010 | Oui | (1) & (3) |
| Pharmagest | 30/03/2004 | variable | 714 | 31/12/2010 | Oui | (1) & (3) |
| CIP | 09/09/2004 | fixe | 590 | 09/09/2011 | Non | (2) |
| Pharmagest | 05/05/2006 | fixe | 3 185 | 05/05/2013 | Non | Non |
| Pharmagest | 05/05/2006 | variable | 4 174 | 05/05/2013 | Non | Non |
| EHLS | 20/09/2007 | fixe | 730 | 20/08/2019 | Non | Non |
| EHLS | 26/11/2007 | fixe | 78 | 26/10/2012 | Non | Non |
| Pharmagest | 28/01/2008 | variable | 2 720 | 01/10/2012 | Non | (1) |

(1) Sur la base des Comptes Sociaux :

Pharmagest : Endettement Financier Net/Fonds Propres ≤ 1 ; Endettement Financier Net/CAF < 3 ; Frais Financiers/EBE $< 30\%$; Fonds Propres = ou $> 19M€$ et un fonds de Roulement Positif ; Trésorerie Nette positive.

(2) CIP : Fonds Propres/Total Bilan $> 20\%$; Total des Dettes MLT/Fonds Propres < 1 ; Total des Dettes MLT/CAF < 4 ; Frais Financiers/EBE $< 30\%$.

(3) Sur la base des Comptes Consolidés :

Dettes Stables/CA ≤ 4 ; Cash Flow Disponible/Service de la Dette > 1.1 .

Au 31 décembre 2008, l'ensemble de ces ratios financiers est respecté.

4.1.6.9 Compte de résultat d'exploitation par secteur d'activité

Aucun secteur d'activité autre que celui de la pharmacie ne dépassant 10 % de l'activité globale, l'information sectorielle n'est pas fourni.

Néanmoins à titre d'informations, la répartition géographique du chiffre d'affaires pour l'exercice 2008 est présentée dans le tableau ci-joint :

| En K€ | France | BeneLux |
|--------------------|--------|---------|
| Chiffre d'affaires | 71 595 | 3 205 |
| En % | 96 % | 4 % |

Tandis que la répartition du chiffre d'affaires par activité pour l'exercice 2008 est la suivante :

| En K€ | Informatique Officinale | Informatique Maison de retraite |
|--------------------|-------------------------|---------------------------------|
| Chiffre d'affaires | 74 230 | 570 |
| En % | 99,1 % | 0,9 % |

4.1.6.10 Chiffres d'affaires nets

| En K€ | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|---------------|---------------|
| Maintenance et vente bases de données | 22 445 | 19 854 |
| Autres prestations dont e-publicité | 2 535 | 1 928 |
| Ventes configurations | 39 271 | 40 663 |
| Licences e-business / LGPI | 6 056 | 5 462 |
| Prest. formations et nouveaux produits | 4 493 | 3 042 |
| Total | 74 800 | 70 949 |

Les éléments de réconciliation sont les suivants :

| En K€ | 31/12/2008 |
|--|---------------|
| Résultat net des sociétés intégrées | 9 104 |
| Impôt sur les résultats | 4 569 |
| Résultat avant impôt des sociétés intégrées | 13 672 |
| Charge d'impôt théorique au taux légal d'impôt sur les sociétés | 4 557 |
| Différences permanentes | 114 |
| Différence de taux | - 13 |
| Crédit d'impôt | - 226 |
| Regul IS 2007 (contrib.Additionnelle) | 24 |
| Contrib.Additionnelle 2008 | 113 |
| Déficits non activés | 0 |
| Charge d'impôt effective | 4 569 |
| Taux effectif d'imposition | 33,33 % |

L'analyse des variations des impôts différés actif et passif est présentée dans le tableau ci-dessous :

| En K€ | Impôts différés actifs | Impôts différés passifs | Total, impôts différés nets |
|---------------------------------------|------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| Au 1er janvier 2007 | 567 | 495 | 72 |
| Variations impactant le résultat 2007 | - 90 | 565 | - 655 |
| Au 31 décembre 2007 | 477 | 1 060 | - 583 |
| Variations impactant l'année 2008 | 13 | 177 | - 164 |
| Au 31 décembre 2008 | 490 | 1 236 | - 747 |

Les principaux actifs et passifs d'impôt différés sont les suivants :

| En K€ | 31/12/2007 | Variation | 31/12/2008 |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Effet des reports déficitaires | | 0 | 0 |
| <i>Effet fiscal des différences temporaires liées aux :</i> | | | |
| Provisions pour retraites | 142 | 132 | 274 |
| Dettes sociales | 345 | 75 | 420 |
| Dettes fiscales | 0 | 50 | 50 |
| Retraitement Marge en stock | 17 | 5 | 22 |
| Autres différences temporaires | 53 | - 53 | 0 |
| Retraitement Réévaluation | - 66 | 9 | - 57 |
| Retraitement Revenus | 484 | - 41 | 443 |
| Activation R&D | - 1 355 | - 302 | - 1 657 |
| Autres retraitements | - 202 | - 39 | - 241 |
| Total différences temporaires | - 583 | - 164 | - 747 |
| Impôts différés actifs (passifs) bruts | - 583 | - 164 | - 747 |
| Provision | 0 | 0 | 0 |
| Impôts différés actifs (passifs) nets | - 583 | - 164 | - 747 |

4.1.6.16.2 Risque de taux

L'exposition du Groupe PHARMAGEST INTERACTIVE au risque de taux concerne les emprunts à taux variable (sensibilité à la hausse des taux).

La société est titulaire d'un emprunt en francs suisses à taux variable dont le capital restant dû s'élève à 4,174 millions d'euros (6,543 millions de francs suisses). Le groupe n'a eu recours à aucun instrument destiné à couvrir le risque de taux en 2008, tout comme en 2007 et 2006. L'origine de ce choix était de bénéficier d'un différentiel de taux d'intérêt entre le LIBOR et l'EURIBOR. Toute couverture de taux rend caduque cet objectif, la société suit quotidiennement le taux d'intérêt et dispose à tout moment de fonds à l'actif disponible pour rembourser de manière anticipée.

La société avait contracté avant 2008 des emprunts à taux variable (EURIBOR 3M). Au 31 décembre 2008, 3 emprunts pour un capital restant dû de 1,6 M€ sont couverts par un swap.

4.1.6.16.3 Risque de change

En mai 2006, la société a souscrit un emprunt en francs suisses afin de financer le rachat des actions détenues par les minoritaires de CIP SA.

Le montant emprunté, à l'origine, s'élevait à 9,855 millions de CHF sur une durée de 7 ans au taux de Libor 3 mois.

Au 31 décembre 2008, le capital restant dû représente 6,543 millions de francs suisses. Tout comme en 2006 et 2007, la société a eu recours à des achats à terme de devises destinés à couvrir le risque, ainsi au 31/12/2008, 4,440 millions de francs suisses étaient concernés correspondant aux échéances de février 2009 à août 2011 inclus. Par souci de simplification, la société n'a pas appliqué les dispositions relatives à la comptabilisation de couvertures telles que prévues par IAS 39. En revanche, les variations des charges sur la dette sont compensées en partie par la variation des produits dérivés. La couverture naturelle conduit au même résultat que si l'on avait pratiqué la comptabilité de couverture.

La sensibilité d'une variation de taux de 5 % entraînerait une charge supplémentaire de 94 K€ à compter des périodes non couvertes (novembre 2011).

Dans son activité, la société n'est pas exposée au risque de change dans la mesure où la totalité de ses achats et ventes sont réalisés en euros et que le groupe n'a aucune filiale à l'étranger hors zone euro.

4.1.6.16.4 Risque sur actions

Pas d'exposition.

4.1.6.16.5 Risque de Marché

Pas d'exposition.

4.1.6.16.6 Risque de crédit

La société est faiblement exposée au risque de crédit compte tenu du nombre de ses créanciers.

- Les créances échues qui ne sont pas dépréciées au 31/12/2008 ont été analysées sur une base individuelle ; nous avons reçu un règlement après la clôture pour la majorité d'entre elles (cf § 4.6).
- Sur la base d'analyse de risque de contrepartie régulièrement actualisée, les créances sur notre principal créancier, GE Capital ne font pas l'objet de dépréciation.

4.1.6.20 Passifs éventuels

A la connaissance du Groupe, il n'existe à ce jour aucun litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe.

4.1.6.21 Événements postérieurs à la clôture

Le Groupe PHARMAGEST INTERACTIVE n'a pas connu d'événements significatifs sur la période postérieure à la clôture.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- La sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 10 avril 2009,
Les commissaires aux comptes,

Fait à Vandoeuvre-lès-Nancy, le 10 avril 2009,

MAZARS
Commissaire aux Comptes

Jean-Brice de TURCKHEIM

BATT AUDIT
Commissaire aux Comptes

Isabelle SAGOT

4.2.2 Bilan

| Bilan Actif en € | 31/12/2008 | | | 31/12/2007 |
|-------------------------------------|-------------------|---------------------------------|-------------------|-------------------|
| | Brut | Amortissements et provisions | Net | Net |
| Actif immobilisé | | | | |
| Immobilisations incorporelles | 8 043 975 | 690 898 | 7 353 077 | 7 172 780 |
| Ecart d'acquisition | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Immobilisations corporelles | 4 217 843 | 2 390 683 | 1 827 160 | 1 869 967 |
| Immobilisations financières | 22 278 793 | 0 | 22 278 793 | 22 353 543 |
| Titres mis en équivalence | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total | 34 540 612 | 3 081 581 | 31 459 030 | 31 396 290 |
| Actif circulant | | | | |
| Stocks et en-cours | 839 534 | 282 854 | 556 680 | 389 533 |
| Clients et comptes rattachés | 12 768 911 | 121 935 | 12 646 976 | 8 604 204 |
| Autres créances & Comptes de Régul. | 827 047 | 0 | 827 047 | 903 049 |
| Valeurs mobilières de placement | 17 102 680 | 185 932 | 16 916 749 | 15 998 563 |
| Disponibilités | 75 813 | 0 | 75 813 | 315 823 |
| Total | 31 613 986 | 590 721 | 31 023 265 | 26 211 172 |
| Ecart de conversion Actif | 70 117 | 0 | 70 117 | 0 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 66 224 714 | 3 672 302 | 62 552 412 | 57 607 462 |

| Bilan Passif en € | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|-------------------|-------------------|
| Capitaux propres | | |
| Capital | 3 034 825 | 3 034 825 |
| Réserves et report à nouveau | 21 207 344 | 20 569 928 |
| Résultat de l'exercice | 6 573 793 | 4 525 634 |
| Total | 30 815 961 | 28 130 387 |
| Provisions pour risques et charges | 2 030 758 | 1 754 259 |
| Dettes | | |
| Emprunts et dettes financières | 18 959 549 | 19 295 858 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 3 867 061 | 2 934 822 |
| Autres dettes | 6 878 568 | 5 376 562 |
| Total | 29 705 177 | 27 607 242 |
| Ecart de conversion Passif | 516 | 115 573 |
| TOTAL PASSIF | 62 552 412 | 57 607 462 |

4.2.3 Compte de résultat

| En € | 2008 | | 2007 | |
|-----------------------------------|-------------------|--------------|-------------------|--------------|
| | euros | % | euros | % |
| Produits d'exploitation | | | | |
| Chiffre d'affaires net | 43 653 672 | 100,0 | 41 403 547 | 100,0 |
| Transferts de charges | 3 802 372 | 8,7 | 3 160 441 | 7,6 |
| Autres produits d'exploitation | 469 422 | 1,1 | 148 587 | 0,4 |
| Total | 47 925 466 | 109,8 | 44 712 575 | 108,0 |
| Charges d'exploitation | | | | |
| Achats consommés | 11 039 950 | 25,3 | 11 435 332 | 27,6 |
| Achats et charges externes | 8 674 790 | 19,9 | 7 452 424 | 18,0 |
| Charges de personnel | 16 085 644 | 36,8 | 16 904 478 | 40,8 |
| Impôts et taxes | 938 202 | 2,1 | 996 307 | 2,4 |
| Dotations aux amortissements | 353 346 | 0,8 | 334 983 | 0,8 |
| Dotations aux provisions | 238 803 | 0,5 | - 57 129 | - 0,1 |
| Autres charges d'exploitation | 36 018 | 0,1 | 15 492 | 0,0 |
| Total | 37 366 757 | 85,6 | 37 081 887 | 89,6 |
| Résultat d'exploitation | 10 558 714 | 24,2 | 7 630 688 | 18,4 |
| Produits financiers courants | 1 161 291 | 2,7 | 1 188 598 | 2,9 |
| Charges financières courantes | 978 358 | 2,2 | 608 669 | 1,5 |
| Résultat financier | 182 933 | 0,4 | 579 929 | 1,4 |
| Résultat courant | 10 741 646 | 24,6 | 8 210 617 | 19,8 |
| Produits exceptionnels | | | | |
| Reprise sur provisions | 55 357 | 0,1 | 0 | 0,0 |
| Autres produits exceptionnels | 193 312 | 0,4 | 26 052 | 0,1 |
| Total | 248 669 | 0,5 | 26 052 | 0,1 |
| Charges exceptionnelles | | | | |
| Dotations aux provisions | 20 448 | 0,0 | 532 184 | 1,3 |
| Autres charges exceptionnelles | 261 268 | 0,5 | 171 451 | 0,4 |
| Total | 281 749 | 0,5 | 703 635 | 1,7 |
| Résultat exceptionnel | - 33 081 | - 0,1 | - 677 583 | - 1,6 |
| Impôt sur les résultats | 3 150 240 | 7,2 | 2 310 175 | 5,6 |
| Participation des salariés | 984 533 | 2,3 | 697 226 | 1,7 |
| Résultat net | 6 573 793 | 15,1 | 4 525 634 | 10,9 |

4.2.4 Notes annexes aux comptes sociaux

Total du bilan avant répartition : 62 552 412 €. Résultat net : 6 573 793 €.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 06 mars 2009.

4.2.4.1 Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Amortissements

Ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels acquis : 1 à 3 ans
- Constructions : 20 ans
- Agencements et Aménagements des constructions : 10 à 20 ans
- Matériel et outillage : 5 ans
- Installations générales : 3 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : 2 à 10 ans

Stocks

A chaque fin de période, un inventaire physique du stock de marchandises est effectué et contrôlé par rapport à l'inventaire permanent. Le stock de matériel sérialisé est évalué suivant la méthode du coût individuel et le stock de matériel réparable non sérialisé de faible valeur est valorisé au coût unitaire moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est comptabilisée dès lors que le matériel figure à l'inventaire depuis plus de six mois. La dotation aux provisions est égale au tiers de la valeur d'achat par année de détention au-delà de la première année.

4.2.4.2 Notes sur le bilan actif

| | |
|---|--------------------|
| Frais d'établissement | Néant |
| Frais de recherche | Néant |
| Fonds commercial (hors droit au bail, il s'élève à) | 7 133 684 € |
| Il comprend : | |
| - Éléments achetés | 5 464 230 € |
| - Éléments réévalués | 0 € |
| - Éléments reçus en apport | 1 669 454 € |
| La valeur des fonds commerciaux reçus en apport se décompose comme suit : | |
| - <i>Rousseau Informatique</i> | 1 010 417 € |
| - <i>CPI Dijon</i> | 144 979 € |
| - <i>CPI Centre</i> | 514 058 € |

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

| Valeurs brutes (en €) | A l'ouverture | Augmentation | Diminution | A la clôture |
|---|----------------------|---------------------|-------------------|---------------------|
| Immobilisations incorporelles | 7 807 747 | 251 559 | 15 331 | 8 043 975 |
| Terrains | 240 764 | | | 240 764 |
| Agencement des constructions | 1 507 879 | 86 254 | | 1 594 132 |
| Mat. et outillage | 20 941 | | | 20 941 |
| Installations générales | 968 216 | | | 968 216 |
| Mat. transport | 219 263 | 82 511 | 93 964 | 207 810 |
| Mat. Mob. bureau | 1 273 284 | 109 702 | 197 006 | 1 185 979 |
| Immobilisations en cours | 0 | | | 0 |
| Autres immo corporelles | 0 | | | 0 |
| Immobilisations corporelles | 4 230 347 | 278 467 | 290 971 | 4 217 843 |
| Immobilisations financières (1) | 22 429 985 | 3 834 | 155 025 | 22 278 793 |
| Total | 34 468 079 | 533 859 | 461 326 | 34 540 612 |
| Amortissements et provisions | A l'ouverture | Augmentation | Diminution | A la clôture |
| Immobilisations incorporelles | 631 918 | 66 705 | 10 775 | 687 849 |
| Agencement des constructions | 628 114 | 78 893 | | 707 007 |
| Mat. et outillage | 20 941 | | | 20 941 |
| Installations générales | 532 140 | 72 409 | | 604 549 |
| Mat. transport | 137 303 | 25 461 | 62 625 | 100 140 |
| Mat. Mob. bureau | 1 041 881 | 109 883 | 193 718 | 958 046 |
| Immobilisations corporelles | 2 360 380 | 286 647 | 256 343 | 2 390 683 |
| Total amortissements | 2 992 298 | 353 352 | 267 118 | 3 078 532 |
| Provisions | | | | |
| Immobilisations incorporelles | 3 049 | | | 3 049 |
| Immobilisations financières | 76 441 | | 76 441 | 0 |
| Total provisions | 79 490 | 0 | 76 441 | 3 049 |
| Total amortissements et provisions | 3 071 788 | 353 352 | 343 559 | 3 081 581 |

(1) Les immobilisations financières comprennent les titres de participations suivants :

| Sociétés | Montant de la participation | Pourcentage de détention | Montant des capitaux propres au 31 décembre 2008 | Résultat de l'exercice du 31 décembre 2008 |
|------------------------|-----------------------------|--------------------------|--|--|
| ADI | 351 547 € | 50 % | 893 113 | 458 070 |
| CPI (anciennement AFI) | 137 204 € | 100 % | 499 097 | 63 944 |
| CIP | 17 637 494 € | 100 % | 7 161 310 | 758 301 |
| DCI | 815 602 € | 100 % | 565 890 | 62 227 |
| HDM | 30 000 € | 100 % | 70 741 | 59 813 |
| SABCO | 3 195 000 € | 90 % | 517 637 | 32 295 |
| Total | 22 166 848 € | | | |

Et les dépôts et cautionnements pour 111 945 €.

L'évaluation des titres de participations est conforme à celle exposée pour les fonds de commerce.

Stocks de marchandises

| En € | 12/2008 | | | 12/2007 |
|--------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Montant brut | Dépréciation | Montant net | Montant net |
| Matériel | 369 096 | 80 503 | 288 593 | 283 665 |
| Pièces | 52 460 | | 52 460 | 48 208 |
| Logiciels | 417 978 | 202 351 | 215 627 | 57 660 |
| Total | 839 533 | 282 854 | 556 680 | 389 533 |

Etat des créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

| En € | 12/2008 | | | 12/2007 |
|------------------------------------|--------------|------------|---------|--------------|
| | Montant brut | - 1 an | + 1 an | Montant brut |
| Actif immobilisé | 111 945 | | 111 945 | 120 183 |
| Actif circulant & charges d'avance | 13 595 958 | 13 595 958 | | 9 650 219 |

Etat des provisions sur actif circulant

| En € | A l'ouverture | Augmentation | Diminution | A la clôture |
|--|---------------|--------------|------------|--------------|
| Provisions sur stocks (1) | 264 312 | 59 292 | 40 750 | 282 854 |
| Provisions sur créances (2) | 142 966 | 84 145 | 105 176 | 121 935 |
| Provisions sur titres de placement (3) | 0 | 185 932 | | 185 932 |

(1) Dont une provision de 36 951 € sur les licences achetées en stock (100 % de leur valeur).

(2) Provisions pour dépréciation des créances : les factures, dont la date d'échéance est dépassée, font l'objet de relances écrites. A la troisième relance infructueuse, une procédure contentieuse est engagée à l'encontre du client. En fin de période, une provision du montant total de la créance est comptabilisée en fonction de l'ancienneté de la créance.

Les reprises sur provisions clients correspondent à des provisions devenues sans objet compte tenu des règlements clients ou des régularisations intervenus au cours de l'année 2008.

(3) La provision concerne une moins-value latente sur les actions Pharmagest Interactive détenues par Pharmagest Interactive.

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Immobilisations financières | |
| Clients & comptes rattachés | 384 137 € |
| Autres créances | 79 549 € |
| Disponibilités | |

Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Outre des SICAV de trésorerie et un contrat de capitalisation (fonds à dominante obligataire), ce poste comporte 42 607 actions propres Pharmagest dont 2 457 actions détenues dans le cadre du contrat de liquidités géré par Gilbert Dupont.

Les mouvements concernant le contrat de liquidités détenu à 100,00 % par Pharmagest, ont été pour l'année 2008 les suivants :

- Achats : 18 129 actions au prix moyen de 42,14 € ;
- Ventes : 16 314 actions au prix moyen de 38,78 €.

L'évaluation est faite au prix moyen pondéré.

| Valeurs brutes (en €) | 12/2008 | 12/2007 |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|
| Actions propres | 1 753 877 | 1 419 861 |
| SICAV | | |
| Sicav et FCP Kolb | 57 676 | 57 213 |
| Contrats de capitalisation (*) | 15 291 127 | 14 521 489 |
| Totaux | 17 102 680 | 15 998 563 |

(*) Ce contrat de capitalisation chez AXA (Plannis EURO TMA est un investissement obligatoire assimilable OAT coté AAA) a une durée maximale de 15 ans. Toutefois le capital net investi est garanti et les intérêts acquis le sont définitivement par effet de cliquet.

Au 31 décembre 2008, nos disponibilités s'élèvent à 75 813 €.

Charges constatées d'avance

Cette rubrique contient les charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

Charges à répartir

Néant.

Ecart de conversion - Actif

Il constate la perte latente entre le cours de clôture et le cours d'origine historique sur l'emprunt en francs suisses. Il correspond à l'écart de conversion cumulé des échéances non couvertes au-delà de 2011 soit 91 218 €, déduction faite de l'écart de conversion des échéances couvertes, soit 21 101 € (91 218 – 21 101 = 70 117 €).

Cette perte latente fait l'objet d'une provision pour perte de change.

4.2.4.3 Notes sur le bilan passif

Capital social : Actions ou parts sociales

| En € | Nombre | Val. Nominale |
|------------------------------|-----------|---------------|
| Titres début d'exercice | 3 034 825 | 1,00 |
| Titres émis | | |
| Titres remboursés ou annulés | | |
| Titres fin d'exercice | 3 034 825 | 1,00 |

Plan de stock-options

Pharmagest Interactive a mis en place un plan d'options d'achat d'actions en date du 10 septembre 2004 dont les modalités sont les suivantes :

Durée du plan : 8 ans.

Exercice des options possible à compter du 11 septembre 2008 sauf cas particuliers.

Nombre total d'actions pouvant être émises : 43 350.

Prix d'exercice : 28,79 €.

Personnel concerné : salariés et dirigeants de Pharmagest Interactive SA, CIP SAS, EHLS et CPI (anciennement AFI) désignés par le Conseil d'Administration et ceux qui sont inscrits aux effectifs le 30 juin 2004 et bénéficient d'un contrat à durée indéterminée et de deux ans d'ancienneté à cette date.

Levées d'options consenties entre le 11 septembre 2008 (date d'ouverture) et le 31 décembre 2008 : 2 900. Cela représente une charge exceptionnelle de 36 333 €.

Aucune dilution possible sur le résultat par action n'est à prévoir car il n'y aura pas d'émission de nouvelles actions. Les actions d'autocontrôle détenues par Pharmagest serviront à alimenter le plan d'options d'achat. Des acquisitions complémentaires seront effectuées si nécessaire.

Provisions

| En € | Valeur au 31/12/2007 | Dotation | Reprise (provision utilisée) | Reprise (provision sans objet) | Changement de méthode | Variation périmètre | Autre | Valeur au 31/12/2008 |
|------------------------------------|----------------------|----------------|------------------------------|--------------------------------|-----------------------|---------------------|----------|----------------------|
| Provisions pour litiges (1) | 444 519 | 339 462 | 232 935 | 82 500 | | | | 468 546 |
| Provisions pour risques (2) | 605 502 | 231 089 | 242 989 | | | | | 593 602 |
| Provisions pour I.D.R. (3) | 172 054 | 239 232 | | 10 068 | | | | 401 218 |
| Prov. pour écart Stock-Options (4) | 532 184 | 20 448 | 55 357 | | | | | 497 274 |
| Provision pour perte de change (5) | | 70 117 | | | | | | 70 117 |
| Total | 1 754 259 | 900 348 | 531 282 | 92 568 | 0 | 0 | 0 | 2 030 758 |
| Résultat d'exploitation | 1 222 075 | 809 783 | 475 924 | 92 568 | 0 | 0 | 0 | 1 463 366 |
| Résultat financier | 0 | 70 117 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 70 117 |
| Résultat exceptionnel | 532 184 | 20 448 | 55 357 | 0 | 0 | 0 | 0 | 497 274 |

(1) Provision pour litiges : 468 546 €

- Provision pour litige clients en-cours pour 123 500 €.

(Risque inhérent au recours par voie d'appel et à l'avancement des conclusions des avocats se référant à la jurisprudence appropriée et à leur estimation du risque encouru).

- Provision pour litige fournisseurs en-cours pour 35 000 €.

(Risque inhérent au recours par voie d'appel et à l'avancement des conclusions des avocats se référant à la jurisprudence appropriée et à leur estimation du risque encouru).

- Provision pour litige prudhommal pour 309 381 €.

(Risque inhérent au recours par voie d'appel et à l'avancement des conclusions des avocats se référant à la jurisprudence appropriée et à leur estimation du risque encouru).

- Provision pour redressement URSSAF pour 665 €.

(2) Provision pour risques : 593 602 €

- Provision liée aux contrats de maintenance matériel spécifique à l'activité pharmacie pour 201 638 €.

- Provision liée à la commercialisation des licences e-business et LGPI pour lesquelles la maintenance logicielle est gratuite pendant 30 mois. Elle correspond au coût de la hot-line sur cette période soit 375 759 €.

- Provision liée à l'installation des OS LGPI pour 16 206 € au titre des licences e-business mentionnées ci-avant, correspondant à l'intervention d'un technicien chez chaque client.

(3) Provision pour départ en retraite : 401 218 €

La provision pour indemnité de départ à la retraite est déterminée selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière et compte tenu des hypothèses suivantes :

- Départ volontaire du salarié (application des charges sociales patronales).

- Age de départ à la retraite : 65 ans sur l'ensemble du personnel.

- Taux d'actualisation : 4,60 %.

- Turn over : selon l'âge des salariés.

- Progression des salaires : 2 %.

- Prise en compte d'un aléa viager.

Pharmagest Interactive a décidé en 2003 d'externaliser son risque concernant les indemnités de départ à la retraite. Le calcul a donc été effectué par un actuair (Quatem). Aucun versement n'a été effectué en 2008. Le montant de la provision représente le solde du risque (engagement brut diminué des actifs de couverture).

- Montant du passif social : 667 912 €.

- Versements antérieurs effectués : 266 694 €.

- Versements 2008 : 0 €.

- Solde du passif social : 401 218 €.

(4) Provision pour risque sur écart de stock-options : 497 274 €

La provision couvre la différence entre le cours moyen des actions propres détenues au jour d'exercice de l'option et le prix d'option fixé par le plan.

Au 31 décembre 2008, estimation faite avec les données suivantes :

- Nombre d'actions : 40 200

- Cours moyen d'achat au 31/12/2008 : 41,16 €

- Prix d'option : 28,79 €

- Provision : Nombre d'action x (Cours moyen d'achat - Prix d'option) = 497 274 €.

(5) Provision pour perte de change : 70 117 €

En mai 2006, la société a souscrit un emprunt en francs suisses afin de financer le rachat des actions détenues par les minoritaires de CIP SAS.

Le montant emprunté, à l'origine, s'élevait à 9,855 millions de CHF sur une durée de 7 ans au taux de Libor 3 mois avec un cours de 1,5649 CHF pour 1 €.

Au 31 décembre 2008, le capital restant dû représente 6,543 millions de francs suisses. En 2006 et 2007, la société a eu recours à des achats à terme de devises destinés à couvrir le risque. Au 31/12/2008, 4,840 millions de francs suisses sont couverts avec un cours allant de 1,570 CHF pour 1 € à 1,601 CHF pour 1 € pour les échéances allant de février 2009 à août 2011 inclus.

Le cours du franc suisse au 31/12/2008 est de 1,485 CHF pour 1 €.

La perte latente de change sur cette opération non compensée par des couvertures de change fait donc l'objet pour sa totalité d'une provision pour risque à hauteur de 70 117 €.

Etat des dettes

| En € | 12/2008 | | | | 12/2007 |
|-------------------------|-------------------|-------------------|------------------|----------------|-------------------|
| | Montant brut | Dont à - 1 an | Dont à + 1 an | Dont à + 5 ans | Montant brut |
| Établiss. Crédit (1) | 16 481 754 | 7 611 041 | 8 870 712 | | 15 455 916 |
| Dettes financ. Div. | | | | | |
| Avances et acptes | 17 634 | 17 634 | | | |
| Dettes fournisseurs (2) | 3 867 061 | 3 867 061 | | | 2 934 822 |
| Det.fiscales & sociales | 6 492 152 | 6 492 152 | | | 4 791 275 |
| Groupe et associés | 2 477 795 | 2 477 795 | | | 3 839 942 |
| Autres dettes | 1 723 | 1 723 | | | 105 748 |
| Produits const. D'av. | 367 059 | 367 059 | | | 479 539 |
| Total | 29 705 177 | 20 834 465 | 8 870 712 | 0 | 27 607 243 |

(1) Un emprunt a été contracté en février 2008 auprès de la BNP, pour un montant de 3 200 K€ remboursable sur 5 ans par échéance constante.
Montant des emprunts remboursés au cours de l'exercice : 2 902 374 €.

L'emprunt en francs suisses est comptabilisé au cours de clôture pour les échéances non couvertes par des achats de devises à terme et au cours de couverture pour les échéances couvertes.

(2) dont 278 627 € concernant la mise à jour gratuite des données issues des licences e-business et LGPI vendues.

Dettes représentées par des effets de commerce

Néant.

Charges à payer incluses dans les postes du bilan

| | |
|-------------------------------------|-------------|
| Emprunts et dettes établ. de crédit | 66 003 € |
| Emprunts et dettes financières div. | 0 € |
| Fournisseurs | 1 197 757 € |
| Dettes fiscales & sociales | 4 187 726 € |
| Autres dettes | 17 634 € |

Produits constatés d'avance

Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise. Ils portent sur la maintenance matériel et logiciel ainsi que sur la mise à jour des bases de données facturées aux clients au 31 décembre 2008 mais non encore échues à cette date.

Ecart de conversion - Passif

Il constate la plus-value latente entre le cours de clôture et le cours d'origine historique sur le solde du compte en francs suisses, soit 516 €.

4.2.4.4 Notes sur le compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires

| Ventilation du chiffre d'affaires (en K€) | |
|--|------------------|
| CA maintenance et prestations | 11 319 K€ |
| CA autres prestations dont e-publicité | 2 017 K€ |
| CA configurations | 20 913 K€ |
| CA licences e-business / LGPI | 6 129 K€ |
| CA prestation formations/nouveaux produits | 3 275 K€ |
| Total | 43 653 K€ |
| Chiffre d'affaires réalisé en France | 43 105 K€ |
| Livraisons intracommunautaires | 549 K€ |

Ventilation de l'impôt sur les sociétés

| En € | Résultat avant impôt | Impôt | Résultat net après impôt |
|--------------------------------|----------------------|-----------|--------------------------|
| Résultat courant | 10 741 646 | 3 705 189 | 7 036 456 |
| Résultat exceptionnel | - 33 080 | - 11 027 | - 22 053 |
| Participation salariée | - 984 533 | - 328 178 | - 656 355 |
| Crédit d'impôt | | - 221 179 | 221 179 |
| Effet de l'intégration fiscale | | 5 434 | - 5 434 |
| Résultat comptable | 9 724 033 | 3 150 240 | 6 573 793 |

La société a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche de 221 179 € au titre de 2007.

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

| | |
|---|---------------|
| Résultat de l'exercice | 6 573 793 € |
| Impôts sur les résultats | - 3 371 419 € |
| Crédit d'impôt recherche | 221 179 € |
| Résultat avant impôts | 9 724 033 € |
| Variation des provisions réglementées | |
| Résultat avant impôts, hors évaluations fiscales dérogatoires | 9 724 033 € |

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

| Nature (En K€) | 12/2007 | | Variations | | 12/2008 | |
|---|---------|--------|------------|--------|---------|--------|
| | Actif | Passif | Actif | Passif | Actif | Passif |
| Charges non déductibles temporairement | | | | | | |
| A déduire l'année suivante | | | | | | |
| Participation des salariés | | 697 | | 274 | | 971 |
| Contribution Forfait social | | 0 | | 22 | | 22 |
| Organic | | 67 | | 3 | | 70 |
| A déduire ultérieurement | | | | | | |
| Ecart de conversion - Passif | | 116 | | - 116 | | 0 |
| Provision pour litige en franchise d'impôt | | 160 | | - 160 | | 0 |
| Provision pour retraite | | 172 | | 229 | | 401 |

| En € | Montant | Impôts |
|---|-----------|---------|
| Accroissements : | | |
| Provisions réglementées | 0 | |
| Subventions à réintégrer au résultat | 0 | |
| Allègements : | | |
| Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation | 1 063 402 | 354 467 |
| Total des déficits exploit. reportables | 0 | |
| Total des moins values à long terme | 0 | |

| Obligations contractuelles (en €) | Total TTC | Paiements dus par période | | |
|------------------------------------|-------------------|---------------------------|------------------|--------------------|
| | | A moins d'un an | De un à cinq ans | A plus de cinq ans |
| Dettes à long terme | 12 047 762 | 3 177 050 | 8 870 712 | |
| Crédit Bail | - | - | - | |
| Contrats de location simple | 747 244 | 420 951 | 326 293 | |
| Obligations d'achat irrécouvrables | - | | | |
| Autres obligations à long terme | - | | | |
| TOTAL | 12 795 006 | 3 598 001 | 9 197 005 | - |

| Autres engagements commerciaux | Total | Montant des engagements par période | | |
|--------------------------------|--------------|-------------------------------------|------------------|--------------------|
| | | A moins d'un an | De un à cinq ans | A plus de cinq ans |
| Lignes de crédit | Néant | | | |
| Lettres de crédit | Néant | | | |
| Garanties | Néant | | | |
| Obligations de rachat | Néant | | | |
| Autres engagements commerciaux | Néant | | | |
| TOTAL | Néant | | | |

Il n'existe pas d'engagement commercial hors-bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

Événements postérieurs au 31/12/2008

Néant.

Tableau des engagements de Crédit Bail en €

Néant.

Tableau des filiales et participation

| Sociétés Montant en K€ | Capital | Capitaux propres (autre que le capital) | Quote-part détenue du capital en pourcentage | Valeur brute des titres détenus (val. nette) | Prêts et avances consentis par la société et non remboursés | Montant des cautions et avals fournis par la société | Chiffre d'affaires du dernier exercice | Bénéfice net ou perte du dernier exercice | Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice |
|---|------------|--|---|---|--|---|---|--|--|
| 1° Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication | | | | | | | | | |
| A. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société) | | | | | | | | | |
| CIP S.A. Zac du Mourillon 56 530 QUEVEN | 533 | 6 628 | 100,00 % | 17 637 | | | 25 858 | 758 | 0 |
| SARL CPI 25 Bd Champ aux Métiers 21 800 QUETIGNY | 8 | 491 | 100,00 % | 137 | | | 1 659 | 64 | 0 |
| SARL DCI Avenue Henri Becquerel 33 700 MERIGNAC | 38 | 528 | 100,00 % | 816 | | | 91 | 62 | 0 |
| S.A. ADI 4 rue René Razel 91 400 SACLAY | 48 | 845 | 50,00 % | 352 | | | 4 662 | 458 | 248 |
| SABCO SA Rue d'Arlon 2 8399 Windhof - Luxembourg | 39 | 479 | 90,00 % | 3 195 | | | 3 308 | 32 | 0 |
| HDM 5 Royal Street Port Louis - Ile Maurice | 30 | 41 | 100,00 % | 30 | | | 250 | 60 | 0 |
| B. Participation (10 à 50 % du capital détenu par la société) | | | | | | | | | |
| 2° Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations | | | | | | | | | |
| A. Filiales non reprises au paragraphe 1 : | | | | | | | | | |
| a) Filiales françaises (ensemble) | | | | | | | | | |
| b) Filiales étrangères (ensemble) | | | | | | | | | |
| B. Participations non reprises au paragraphe 1 : | | | | | | | | | |
| a) Dans les sociétés françaises (ensemble) | | | | | | | | | |
| b) Dans les sociétés étrangères (ensemble) | | | | | | | | | |
| Total | 696 | 9 012 | 5 | 22 167 | 0 | 0 | 35 829 | 1 435 | 248 |

4.2.5 Rapport spécial (exercice clos le 31 décembre 2008)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 Avec la société « CP INTERACTIVE »

Administrateurs concernés : Monsieur Thierry CHAPUSOT, gérant de la SARL CP INTERACTIVE et Directeur Général de votre société.

Nature et autorisation préalable : Par autorisation du conseil d'administration du 14 décembre 2007 et acte sous seings privés en date du 28 janvier 2008, votre société a cédé à la société « CP INTERACTIVE » la branche « DR METIER » que votre société avait créé et comprenant l'activité PRESSE, PME, SAGE, FONCECIF.

Modalités : Cette cession a été réalisée avec effet au 1er janvier 2008 et moyennant le prix de 31 264 €. (Fonds de commerce : 20 000,00 € - Éléments corporels : 11 275 €).

2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 Avec la société EHLS : Centrale d'achats

Nature et objet : EHLS assure au sein du groupe le rôle de centrale d'achats.

Modalités : A ce titre, elle facture à votre société ses achats de matériels et de fournitures informatiques au prix coûtant plus une marge de 11 %.

Pour l'exercice 2008, les achats effectués auprès d'EHLS ont été facturés à votre société à hauteur de 9 223 716 € HT.

EHLS a facturé à votre société ses interventions de sous-traitance pour les dépannages sur des matériels sous contrat de maintenance. Ces opérations s'effectuent sur présentation de devis et se chiffrent pour 2008 à 97 817,78 € HT.

2.2 Avec la société GROUPE WELCOOP : Contrat Sophalog

Nature et objet : Par autorisation du conseil d'administration du 15 décembre 2006, les sociétés PHARMAGEST INTERACTIVE et CERP LORRAINE ont, en 2006, signé un contrat régissant la diffusion du catalogue de produits de laboratoires dans les pharmacies d'officine, la mise en œuvre du process de gestion de la commande directe du pharmacien et l'organisation des échanges entre les

5 LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5.1 Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance

5.1.1 Composition au 31 décembre 2008

| Nom et Prénom ou Dénomination Sociale du Membre et ses fonctions | Date d'échéance du mandat (1) |
|---|-------------------------------|
| Monsieur Michel MATHIEU, <i>Président du Conseil d'Administration</i> | 31 décembre 2013 |
| Monsieur Thierry CHAPUSOT, <i>Directeur Général administrateur</i> | 31 décembre 2013 |
| Monsieur Thierry PONNELLE, <i>Directeur Général Délégué administrateur</i> | 31 décembre 2013 |
| Monsieur Daniel ANTOINE, <i>Administrateur</i> | 31 décembre 2013 |
| Monsieur Hugues MOREAUX, <i>Administrateur</i> | 31 décembre 2013 |
| Monsieur Jean-Claude CHARPIGNON, <i>Administrateur</i> | 31 décembre 2013 |
| Monsieur Jacques PONNELLE, <i>Administrateur</i> | 31 décembre 2013 |
| Groupe WELCOOP (anciennement CERP LORRAINE), <i>représenté par</i> Monsieur Pascal LIBERT, <i>Administrateur</i> | 31 décembre 2013 |
| Monsieur Philippe VIVIER, <i>Administrateur indépendant</i> | 31 décembre 2011 |

(1) Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice dont l'année est mentionnée.

5.1.2 Renseignements personnels concernant les organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale

Administrateurs

Monsieur Michel MATHIEU : Né le 05 octobre 1948 à Nancy (54).

1965 (17 ans) : aide-comptable à la Cerp Lorraine.

BP comptable (en cours du soir).

Au retour de son Service Militaire, il suit une formation en alternance de 2 ans à l'ICG (Institut de Contrôle de Gestion - Diplômé en 1981).

1980 : Il est en charge des services comptables et du contrôle de gestion.

1982 - 1998 : Membre du Directoire.

1998 : Il est nommé Président du Directoire de GROUPE WELCOOP (anciennement Cerp Lorraine).

De 1998 à 2007, il met en oeuvre la stratégie de diversification et de développement du Groupe dont le chiffre d'affaires de 688 M€ est passé à 1 738 M€ en 2007 avec un résultat courant qui aura progressé de 6,6M € en 1997 à 39 M€ en 2007.

Président du Directoire de la Société WELCOOP PHARMA à compter du 28 juillet 2008.

Monsieur Thierry CHAPUSOT : Né le 29 avril 1959 à Nancy (54).

Ingénieur de formation (ESSTIN) et titulaire d'un DESS en Génie Bio-Médicale obtenu en 1982.

Thierry Chapusot a débuté sa carrière en 1983 en tant qu'Ingénieur Designer micro électronique dans la société TEXET Corporation à Dallas, USA.

Après son retour en France, il a fondé en 1986 la société CP Informatique à Dijon, spécialisée dans l'informatisation des pharmaciens.

En 1996, il a donné une nouvelle impulsion à sa carrière dans cette même activité en créant la société Pharmagest Interactive dont il occupe encore aujourd'hui la fonction de Directeur Général. Pharmagest, avec 43 % de parts de marché, est leader français dans le domaine de l'informatique officinal.

En 1998, Pharmagest a rejoint GROUPE WELCOOP et depuis 2006, Thierry Chapusot est également membre du Directoire de GROUPE WELCOOP (anciennement Cerp Lorraine) et depuis 2008 du Directoire de WELCOOP PHARMA.

Monsieur Thierry PONNELLE : Né le 22 Mai 1960 à Nancy (54).

Débute chez ROUSSEAU Informatique éditeur et créateur du logiciel PHARMAGEST en 1982.

Thierry PONNELLE a développé les ventes du logiciel sur l'Est de la France et a été chargé de la mise en place et de l'animation d'un réseau de distributeurs du logiciel Pharmagest sur la France.

En 1996, il est fondateur avec Thierry CHAPUSOT de la société Pharmagest Interactive.

En 1998, PHARMAGEST a rejoint le GROUPE WELCOOP (anciennement Cerp Lorraine) et Thierry PONNELLE a occupé les fonctions Directeur Commercial et Marketing de Pharmagest.

Il est aujourd'hui Directeur Général délégué de Pharmagest Interactive - Directeur de la stratégie commerciale.

Depuis 2008, il est Administrateur Délégué de SABCO, filiale de Pharmagest au Luxembourg et en Belgique, chargé du développement des offres informatiques aux pharmaciens sur ces deux pays.

Thierry PONNELLE est le fils de Jacques PONNELLE - Administrateur de Pharmagest Interactive.

Monsieur Daniel ANTOINE : Né le 26 mars 1952 à BLAMONT (54).

Pharmacien diplômé de la Faculté de NANCY en 1977. Installé pharmacien d'officine à CHARMES (88) depuis 1978.

Vice président du conseil de surveillance de GROUPE WELCOOP.

Membre du conseil de surveillance de WELCOOP PHARMA.

Membre du Conseil d'Administration de Pharmagest.

Membre du comité d'audit de Pharmagest.

Président du syndicat des pharmaciens des VOSGES (adhérent FSPF) depuis 1996.

Membre du Conseil d'administration de la FSPF depuis 2001.

Monsieur Hugues MOREAUX : Né le 10 juin 1953 à Canderan (33).

Docteur en Pharmacie, Pharmacien d'officine, diplômé de la Faculté de Bordeaux, installé à Capbreton (40) depuis 1987.

Vice Président du conseil de surveillance GROUPE WELCOOP.

Membre du conseil de surveillance de WELCOOP PHARMA.

Administrateur PHARMAGEST INTERACTIVE.

Secrétaire Général du CROP d'Aquitaine.

Monsieur Jean-Claude CHARPIGNON : Né le 06 novembre 1949 à Neuilly/Seine (92).

Pharmacien de la faculté de PARIS V.

Diplômé de l'Institut de Pharmacie Industrielle de Paris.

A démarré en 1974 sa carrière à la CERP Rouen, répartiteur pharmaceutique, où il a dirigé la filiale de PARIS et l'agence de COIGNIERES.

En 1983 il rejoint la CERP Lorraine pour prendre la Direction commerciale de la Répartition.

Est entré au Directoire de GROUPE WELCOOP (anciennement Cerp Lorraine) en 1993 et est depuis cette date, chargé de différentes fonctions au sein du Groupe.

Représentant de la société GROUPE WELCOOP au sein du conseil de surveillance de WELCOOP PHARMA.

Monsieur Jacques PONNELLE : Né le 24 décembre 1929 à Nancy (54)

Père de Thierry PONNELLE.

Jacques PONNELLE était Président Directeur Général et fondateur de ROUSSEAU Informatique éditeur d'origine du logiciel PHARMAGEST.

Il est aujourd'hui retraité et Administrateur de PHARMAGEST Interactive.

Monsieur Pascal LIBERT : Né le 10 janvier 1947 à Romilly sur Seine

Diplômé de la Faculté de Pharmacie de REIMS en 1971.

Pharmacien d'Officine.

1975 - 1981 : (10) St André les Vergers.

1981 - 1994 : (10) La Chapelle St Luc.

Depuis 1994 : Pharmacien d'Officine à Nancy (54).

Membre du conseil de surveillance de GROUPE WELCOOP depuis 1988.

Président du conseil de surveillance de GROUPE WELCOOP depuis 1994.

Président du conseil de surveillance de WELCOOP PHARMA depuis juillet 2008.

Représentant l'administrateur GROUPE WELCOOP au conseil d'administration de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Monsieur Philippe VIVIER : Né en 1936.

En retraite depuis plus de cinq ans.

De Janvier 1991 à décembre 2005 : Juge au Tribunal de Commerce de Nancy en qualité :

- Tout d'abord de Juge de Base
- Puis de Délégué à la «Prévention» et de Président adjoint de la chambre des «procédures collectives»
- Président de l'une des deux «chambres contentieuses».
- Président de la Juridiction de Janvier 2002 à Décembre 2005.

Depuis 2002 : Administrateur au sein du Conseil d'Administration de la «Conférence Générale des Juges Consulaires».

Depuis octobre 2003 : Délégué Régional Grand Nord Est (Lorraine- Alsace-Franche Comté) pour la formation des juges consulaires et formateur pour la même région dans le domaine particulier des «Procédures collectives».

Depuis Avril 2004 : Membre suppléant au sein du «Conseil National de Discipline des Tribunaux de Commerce».

Depuis Janvier 2006 : Membre titulaire au sein du «Conseil National des Tribunaux de Commerce».

De Juillet 2004 à décembre 2005 : Membre du Directoire de la SASP «SLUC NANCY BASKET».

Membre et Président du comité d'audit de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Membre du conseil de surveillance de WELCOOP PHARMA.

Direction Générale (non Administrateur)

Monsieur Dominique PAUTRAT : Né le 02 mars 1965 à Nevers (58).

Brevet de technicien supérieur en informatique.

1987 : commercial chez CPI Dijon (intégré à Pharmagest Interactive aujourd'hui).

1990 - 1999 : Crée et dirige CPI Centre (intégré dans Pharmagest Interactive aujourd'hui).

2000 - 2007 : Crée et dirige la division Laboratoire du Groupe Pharmagest Interactive.

Depuis 2008, Directeur général délégué en charge de l'activité Pharmacie France de Pharmagest Interactive.

Monsieur Thierry CHAPUSOT

| Sociétés | Mandats |
|--|---|
| PHARMAGEST INTERACTIVE | Directeur général administrateur |
| ADI - APPLICATIONS ET DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES | Représentant l'administrateur CP INTER@CTIVE |
| DC INFORMATIQUE | Gérant |
| CP INTER@CTIVE (anciennement dénommée AF INFORMATIQUE) | Gérant |
| CIP (SA puis SAS) | Administrateur - Président du conseil d'administration Directeur général, puis à compter de 09/2006 représentant du Président de la société PHARMAGEST INTERACTIVE |
| SOCIETE CIVILE DE L'ERMITAGE SAINT JOSEPH | Gérant |
| EUROPEAN HEALTH LOGISTIC SOURCING - EHLS (SA puis SAS anciennement dénommée MICRO MAINTENANCE France - MMF) | Président du conseil d'administration puis représentant le Président de la société PHARMAGEST INTERACTIVE à compter du 21/06/2007 |
| DDI SAS | Président à compter de 2004 |
| SCI HUOBREGA | Gérant à compter de 2004 |
| GROUPE WELCOOP (anciennement dénommée CERP LORRAINE) | Membre du directoire à compter d'avril 2006 |
| D,MEDICA (société absorbée par DMEDICA HOLDING le 29/06/2007) | Vice-Président du conseil de surveillance et d'orientation à compter de septembre 2006 jusqu'en juin 2007 |
| D,MEDICA (anciennement dénommée DMEDICA HOLDING) | Représentant l'administrateur GROUPE WELCOOP à compter du 29/06/2007 |
| SABCO (société luxembourgeoise) | Président administrateur à compter de 2007 |
| HDM (Ile Maurice) | Président à compter de 2007 |
| WELCOOP PHARMA | Membre du directoire à compter du 28/07/2008 |

Monsieur Thierry PONNELLE

| Sociétés | Mandats |
|--|--|
| PHARMAGEST INTERACTIVE | Directeur général délégué administrateur |
| CIP SA | Administrateur jusqu'au 07/09/2006 |
| EUROPEAN HEALTH LOGISTIC SOURCING - EHLS (anciennement dénommée MICRO MAINTENANCE France - MMF) | Administrateur jusqu'au 21/06/2007 |
| ADI – APPLICATIONS ET DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES | Représentant l'administrateur PHARMAGEST INTERACTIVE |
| SABCO (société luxembourgeoise) | Administrateur délégué à compter de 2007 |
| ATS (société belge) | Gérant à compter de 2007 |

Monsieur Pascal LIBERT

| Sociétés | Mandats |
|--|--|
| GRUPE WELCOOP (anciennement dénommé CERP LORRAINE) | Président du conseil de surveillance |
| PHARMAGEST INTERACTIVE | Représentant l'administrateur GROUPE WELCOOP |
| WELCOOP PHARMA (anciennement dénommée PHARMA CERP) | Représentant le membre du conseil de surveillance GROUPE WELCOOP jusqu'au 28/07/2008 puis Président du conseil de surveillance |
| INVESTIPHARM France (SA) | Représentant l'administrateur GROUPE WELCOOP |
| INVESTIPHARM BELGIUM (société belge) | Président du conseil d'administration |
| CERP France (SA) | Administrateur jusqu'au 30/09/2008 |
| SEMES (SA) | Administrateur |
| SELARL PHARMACIE DE LA SALLE | Gérant |
| SCI KERDALLE | Gérant |
| COOPERATIVE CIP | Administrateur de 2003 à 2005 |
| ALPHA REPARTITION (société belge) | Représentant l'administrateur INVESTIPHARM BELGIUM à compter 2005 |
| ALPHA FINANCE REPARTITION (société belge) | Président administrateur à compter de 2005 |
| ALPHA FINANCE (société belge) | Administrateur de 2005 à 2006 |
| STALLION INVESTMENT (société luxembourgeoise absorbée par STALLION MANAGEMENT en 2007) | Administrateur de 2005 à 2007 |
| STALLION MANAGEMENT (société luxembourgeoise) | Administrateur à compter de 2005 |

Monsieur Hugues MOREAUX

| Sociétés | Mandats |
|--|---|
| PHARMAGEST INTERACTIVE | Administrateur |
| GRUPE WELCOOP (anciennement dénommé CERP LORRAINE) | Vice-président du conseil de surveillance |
| SNC MOREAUX DUCASSOU | Gérant |
| CIP SA | Représentant l'administrateur CERP LORRAINE jusqu'au 07/09/2006 |
| EHLS - EUROPEAN HEALTH LOGISTIC SOURCING (anciennement dénommée MICRO MAINTENANCE France - MMF) | Représentant l'administrateur CERP LORRAINE jusqu'au 21/06/2007 |
| WELCOOP PHARMA | Membre du conseil de surveillance à compter du 12/12/2008 |

Monsieur Jacques PONNELLE

| Sociétés | Mandats |
|------------------------|------------------------------|
| PHARMAGEST INTERACTIVE | Administrateur |
| GOLF D'AINGERAY | Administrateur jusqu'en 2005 |

Administrateur indépendant

L'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 22 juin 2006 a nommé pour six exercices Monsieur Philippe VIVIER comme administrateur indépendant.

La définition d'Administrateur indépendant est précisée dans le rapport sur le contrôle interne.

Comité d'audit

Comme la société s'y était engagée, un comité d'audit a été nommé, il est constitué de Monsieur Philippe VIVIER, Messieurs Daniel ANTOINE et Hugues MOREAUX ; administrateurs.

Le Président de ce comité d'audit est Monsieur Philippe VIVIER.

Les modalités de fonctionnement du comité d'audit sont précisées dans le rapport sur le contrôle interne.

Comité de rémunération

Il n'existe aucun comité de rémunération.

Comités opérationnels

La composition et les actions des différents Comités de Directions sont décrites dans le rapport sur le contrôle interne.

5.2 Montant global des rémunérations totales et avantages de toute nature versés, durant l'exercice, de manière directe ou indirecte, nominativement à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Les rémunérations versées par Pharmagest Interactive sont indiquées dans le rapport annuel de gestion.

Les modalités de détermination de ces rémunérations sont précisées dans le rapport sur le contrôle interne.

Les rémunérations versées par Groupe WELCOOP sont indiquées dans le rapport annuel de gestion.

5.3 Opérations avec des Apparentés

Le détail des conventions réglementées et courantes de l'exercice 2008 est fourni dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

5.4 Salariés

Participation au capital

Les salariés ne possèdent pas plus de 3 % du capital social dans le cadre de l'épargne salariale.

Stock options

L'information sur les stocks options accordés aux mandataires sociaux est précisée en page 46 (dans le § 4.1.6.6).

Monsieur Dominique Pautrat en tant que Directeur Général délégué - non administrateur dispose de 1 000 options consenties dans le cadre du programme de stock options.

Contrat d'intéressement

Le 25 mars 2005, un accord d'intéressement a été signé avec les partenaires sociaux (pas d'abondement).

L'accord a été renouvelé en date du 30 juin 2008.

Pour l'exercice 2008, la société Pharmagest a comptabilisé 534 598 euros.

6 AUTRES INFORMATIONS À LA DISPOSITION DES ACTIONNAIRES

6.1 Le rapport annuel de gestion

PHARMAGEST INTERACTIVE
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIÈGE SOCIAL : TECHNOPOLE DE NANCY BRABOIS
05 ALLÉE DE SAINT CLOUD 54 600 VILLERS LES NANCY
SIREN 403 561 137 RCS NANCY

RAPPORT DE GESTION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
ET EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2009

Chers actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter :

- Le rapport de gestion exposant la situation de la Société durant l'exercice écoulé, établi par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du code de commerce, ainsi que le rapport de gestion du Groupe prévu par les dispositions de l'article L. 233-26 du code de commerce, faisant état de la situation de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ;
- Le rapport spécial du Président prévu à l'article L. 225-37 du code de commerce ;
- Le rapport spécial du conseil d'administration sur les plans d'options d'achat d'actions.

L'assemblée générale mixte a été convoquée ce jour, conformément aux dispositions légales et réglementaires, afin de vous demander :

- de bien vouloir approuver les comptes sociaux et consolidés annuels et de vous prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice clos à la date du 31 décembre 2008, les comptes sociaux et consolidés annuels ayant été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de la séance du 06 mars 2009 ;
- de statuer sur un projet d'augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre de la loi sur l'épargne salariale.

Les rapports des Commissaires aux Comptes, du Conseil d'Administration, l'inventaire et les comptes de l'exercice, et plus généralement l'ensemble des documents et renseignements énumérés par les articles L. 225-115 et R. 225-83 du code de commerce ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les convocations prescrites ont été régulièrement effectuées.

I - RAPPORT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Méthode de présentation des comptes

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des documents soumis à votre examen sont conformes à la réglementation en vigueur : les comptes consolidés sont établis en normes IFRS et les comptes sociaux en normes françaises.

Aucune modification dans la présentation des comptes et dans la méthode d'évaluation n'est intervenue sur l'exercice 2008.

CIP S.A.S. assure les mêmes prestations que PHARMAGEST auprès de la clientèle CIP.

EHLS S.A.S. est devenue la centrale d'achats du Groupe en 2007.

ADI assure la distribution des solutions informatiques «clef en mains» de PHARMAGEST INTERACTIVE sur la région parisienne.

DCI donne en location gérance son fonds de commerce à PHARMAGEST INTERACTIVE dans la région de Bordeaux et est propriétaire du bâtiment de Mérignac.

DDI donne en location gérance son fonds de commerce à CIP SAS dans la région de Bordeaux.

SCI HUROBREGA est propriétaire du bâtiment de Quéven et appartient à EHLS S.A.

CP INTER@ACTIVE assure des prestations de formation tant pour les clients pharmaciens que pour les activités diverses (PME notamment).

MALTA INFORMATIQUE distribue des logiciels spécialisés pour les maisons de retraite et EHPAD.

DRS est une société holding.

HDM assure des prestations de développements logiciels.

• de sa clientèle laboratoires :

- Un support au commerce électronique professionnel pour les commandes en ligne «Business to Business» ; les laboratoires entretiennent grâce au portail PHARMAGEST INTERACTIVE un contact privilégié avec leurs clients pharmaciens.
- Dans le serveur de la Pharmacie, des communications et des actions marketing ciblées, sans obligation de connexion permanente et avec une intégration naturelle au sein de l'outil de gestion garantissent l'efficacité de ces actions et leurs pertinences en communiquant à la bonne personne, la bonne information au bon moment.

En Belgique et au Luxembourg, avec la dernière filiale SABCO, acquise en septembre 2007, le Groupe organise la distribution auprès de la clientèle SABCO d'une offre équivalente à la France.

Principaux chiffres clés au niveau consolidé (normes IFRS) :

Les activités et les résultats de l'ensemble de la société, des filiales et des sociétés qu'elle contrôle par branche d'activité.

| Valeurs en K€ | 2008 | 2007 | Variation |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Maintenance et Vente bases de données | 22 445 | 19 854 | 13,1 % |
| Autres prestations dont e-publicité | 2 535 | 1 928 | 31,5 % |
| Ventes configurations | 39 271 | 40 663 | - 3,4 % |
| Licences e-business / LGPI | 6 057 | 5 462 | 10,9 % |
| Prestations formation et nouveaux produits | 4 493 | 3 042 | 47,7 % |
| Total chiffre d'affaires | 74 801 | 70 949 | 5,4 % |
| Résultat opérationnel courant | 13 731 | 12 060 | 13,9 % |
| Résultat opérationnel | 13 731 | 12 060 | 13,9 % |
| Résultat net | 9 104 | 8 286 | 9,9 % |
| Résultat net part du groupe | 8 887 | 8 019 | 10,8 % |
| Bénéfice non dilué par action | 2,93 € | 2,64 € | 11,0 % |

Pharmagest Interactive SA (normes françaises) :

| Valeurs K€ | 2008 | 2007 | Variation |
|--|---------------|---------------|----------------|
| Maintenance et Vente bases de données | 11 319 | 9 910 | + 14,2 % |
| Autres prestations dont e-publicité | 2 017 | 1 469 | + 37,3 % |
| Ventes configurations | 20 913 | 22 520 | - 7,1 % |
| Licences e-business & LGPI | 6 129 | 5 326 | + 15,1 % |
| Prestations formation et nouveaux produits | 3 275 | 2 179 | + 50,3 % |
| Total chiffre d'affaires | 43 654 | 41 404 | + 5,4 % |
| Résultat d'exploitation | 10 559 | 7 631 | + 38,4 % |
| Résultat net | 6 574 | 4 526 | + 45,2 % |

Évolution prévisible et Perspectives

Malgré un contexte 2009 difficile caractérisé par une réduction ou un décalage des investissements, le groupe PHARMAGEST INTERACTIVE table sur :

- La récurrence de son chiffre d'affaires et notamment la maintenance logicielle ;
- La signature de nouveaux contrats avec les laboratoires ;
- La poursuite du déploiement des produits innovants tels que OFFIMEDIA.

Concernant le développement à l'international, des pistes sérieuses sont actuellement à l'étude.

La solidité financière du Groupe PHARMAGEST INTERACTIVE lui permet d'envisager sereinement de nouvelles opérations de croissance externe.

Détention du capital social au 31 décembre 2008

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code du Commerce nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement à la date de clôture de l'exercice social plus du vingtième, du dixième, des trois-vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes, ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales.

| Nom | Pourcentage de détention |
|--|---|
| Société «WELCOOP PHARMA» Monsieur Thierry CHAPUSOT et la société «ERMITAGE SAINT JOSEPH» Monsieur Thierry PONNELLE «ODYSEE VENTURE» | + de la moitié et inférieur à 66,66 % Supérieur au vingtième et inférieur à 10 % Supérieur au vingtième et inférieur à 10 % Supérieur au vingtième et inférieur à 10 % |

Aucune action de PHARMAGEST INTERACTIVE n'est détenue par PHARMAGEST INTERACTIVE (hors actions d'autocontrôle) ni par les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Autorisation de rachat d'actions par la société

1) L'Assemblée Générale des actionnaires, réunie le 19 juin 2008 avait autorisé le Conseil d'administration à opérer en bourse sur ses propres actions, conformément aux dispositions des articles L. 225-206 à L. 225-117 du Code de commerce et des dispositions du code monétaire et financier.

Cette autorisation a été conférée pour une durée maximum de dix-huit mois, à compter du 19 juin 2008 et prendra fin le 18 décembre 2009.

Au 31 décembre 2008, la société PHARMAGEST INTERACTIVE détient 42 607 de ses propres actions directement ou indirectement notamment dans le cadre d'un contrat de liquidités, soit environ 1,40 % du capital social actuel. Ces actions sont provisionnées à hauteur de 185 931,79 euros dans nos comptes au 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2008, dans le cadre de ce programme, utilisé via le contrat de liquidité, 12 534 actions ont été acquises pour un prix d'acquisition moyen de 41,88 euros et 11 414 actions ont été cédées pour un prix moyen de cession de 39,36 euros tandis que 2 900 actions ont été transférés suite à l'exercice d'options attribués aux salariés. PHARMAGEST INTERACTIVE dispose de 100 % du contrat de liquidité actuel.

Le Conseil d'administration vous rend compte de la réalisation du programme de rachat d'actions pour la période du 1er avril 2008 au 31 mars 2009 autorisé par l'assemblée du 19 juin 2008.

A ce titre, nous vous précisons que du 1er avril 2008 au 31 mars 2009 :

- La société a acquis 15 974 actions pour une valeur de 656 318,04 € ;
- La société a vendu 16 320 actions pour une valeur de 633 482,29 € ;
- La société a transféré, suite à exercice d'options, 3 471 actions pour une valeur de 99 930,09 €.

La société détient directement ou indirectement au 31 mars 2009, 40 570 actions.

2) Il sera alors proposé aux actionnaires de renouveler dès maintenant cette autorisation et de se prononcer sur le nouveau programme.

Les objectifs du programme de rachat actuellement en vigueur étaient par ordre de priorité décroissant les suivants :

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- L'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de son groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du code de commerce.

Il apparaît souhaitable au Conseil d'administration de vous demander de vous prononcer sur le nouveau programme qui viendrait se substituer à celui mis en place par l'Assemblée Générale au 19 juin 2008 mais à compter du 19 juin 2009.

Le nouveau programme de rachat d'actions aurait les objectifs suivants :

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- L'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de son groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du code de commerce.

Ce nouveau programme aurait une durée de 18 mois, soit jusqu'au 18 décembre 2010.

Options d'achat d'actions

En application des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2004 a autorisé le Conseil d'administration à arrêter des options d'achats d'actions à concurrence d'un montant maximum d'actions représentant 10 % du capital social, soit un nombre d'actions de 303 482.

Le Conseil d'administration dans sa séance du 10 septembre 2004, usant de cette faculté, a arrêté le règlement de ce plan d'achat d'actions. Ce règlement a fait l'objet d'une communication aux personnes bénéficiaires par lettre en date du 22 novembre 2004.

Au cours de l'exercice 2008, 2 900 actions ont été attribuées au titre de la levée des stock options.

L'information d'une de ces attributions est relatée dans le rapport spécial prévu par l'article L. 225-184 du Code de commerce.

État des participations des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2008, date de clôture du dernier exercice, il n'y a pas d'actions détenues tant par le personnel de la société que par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce.

Tableau des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Autres informations

I/ EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-102-1 DU CODE DE COMMERCE ET DU DÉCRET 2002-221 DU 20 FÉVRIER 2002, NOUS VOUS COMMUNIQUEONS CI-APRÈS :

A/ LES INFORMATIONS SOCIALES

1/ **Personnel**

a/ *Effectif total au 31/12/2008 : 326 dont 320 CDI et 6 CDD*

- Onze licenciements ont été pratiqués. Ceux-ci trouvent leur origine dans des fautes professionnelles et absences injustifiées ;
- Pas de licenciement pour motif économique ;
- 2 375 heures supplémentaires ont été payées en 2008 ;
- Le recours à la main d'œuvre extérieure s'effectue dans des cas bien spécifiques : remplacement pour congés maladie ou congés payés ; ponctuellement, pour des surcroûts d'activité : le coût annuel était de 59 664 euros HT.

b) *Informations relatives aux Plans de réduction des effectifs et sauvegarde de l'emploi : Néant*

2/ **Organisation du temps de travail**

Un accord sur les 35 heures a été signé en 2000 et mis en application le 1er janvier 2001. Les salariés non cadre travaillent sur la base de 35 heures hebdomadaires, et récupèrent s'ils dépassent ce temps de travail. Les salariés cadre travaillent sur la base de 216 jours par an et ont des jours de RTT. Nous avons 22 salariés à temps partiel.

Le taux d'absentéisme est de 2,41 % et se calcule en divisant le nombre d'heures d'absence par le nombre d'heures contractuelles payées. Les motifs d'absence sont la maladie, les accidents de travail.

3) **Rémunérations**

L'augmentation générale annuelle a été de :

- + 0,7 % + paiement de 2 heures supplémentaires mensuelles (Loi TEPA) pour la hot-line, les techniciens et les formateurs ;
- + 1,5 % pour les salaires de base inférieurs à 2 500 euros mensuels ;
- + 1 % pour les salaires de base compris entre 2 500 euros et 3 000 euros mensuels ;
- + 0,5 % pour les salaires de base supérieurs à 3 000 euros mensuels.

La masse salariale 2008 est 10 950 K€ de salaires bruts et 5 135 K€ de charges sociales patronales.

Application des dispositions du titre 4 du livre 4 du code du travail : un accord d'intéressement aux résultats a été renouvelé pour trois ans, le 30 juin 2008. Il introduit une notion d'incitation : possibilité d'augmenter le montant de son intéressement avec un objectif de fidélisation et de gain de nouveaux clients. Au 31 décembre 2008, nous avons comptabilisé 435 K€ au titre de l'exercice 2008. L'accord de participation aux bénéfices a été renouvelé cette année. Pour 2008, le montant à distribuer est de 965 K€.

A propos de l'égalité professionnelle homme / femme : l'effectif de la société est composé de 105 femmes soit 30 % de l'effectif total. L'égalité de rémunération à l'embauche est respectée.

4) **Relations professionnelles et bilan des accords collectifs**

Mensuellement, il est organisé une réunion de DP (délégués du personnel) et une réunion du Comité d'Entreprise.

Le bilan des accords collectifs est pour 2008 : un accord de NAO (négociation annuelle des salaires) et le renouvellement des accords de participation et d'intéressement.

5) **Conditions d'hygiène et de sécurité**

Des réunions trimestrielles du CHSCT sont tenues.

III/ ANALYSES DES RISQUES

La société PHARMAGEST INTERACTIVE a procédé à une revue de ses risques et elle considère que tous les risques significatifs qu'elle a identifiés à ce jour, sont présentés ci-dessous :

Risques de liquidité

Au 31 décembre 2008, compte tenu d'une trésorerie nette de -2,2 M€, de lignes court terme disponibles de 4,5 M€ et de titres disponibles à la vente de 15,3 M€, la position nette de liquidité disponible du Groupe PHARMAGEST INTERACTIVE est de l'ordre de 16,2 M€ (déductions faites du solde en capital des emprunts garantis par le contrat de capitalisation), ce qui permet de disposer à tout moment des ressources financières suffisantes afin de financer l'activité courante, les investissements nécessaires à son développement futur, mais également de faire face à tout événement exceptionnel.

Par ailleurs, la gestion du risque de liquidité au sein du Groupe PHARMAGEST INTERACTIVE a pour objectif de rechercher des ressources au meilleur coût et de s'assurer de leur obtention à tout instant

| Société | Emprunts contractés | Nature des taux | Capital restant (en K€) | Echéances | Couverture de taux | Covenant |
|------------|---------------------|-----------------|-------------------------|------------|--------------------|-----------|
| Pharmagest | 30/09/2003 | fixe | 212 | 29/10/2010 | Non | Non |
| Pharmagest | 06/11/2003 | variable | 191 | 30/09/2010 | Oui | Non |
| Pharmagest | 30/03/2004 | variable | 714 | 31/12/2010 | Oui | (1) & (3) |
| Pharmagest | 30/03/2004 | variable | 714 | 31/12/2010 | Oui | (1) & (3) |
| CIP | 09/09/2004 | fixe | 590 | 09/09/2011 | Non | (2) |
| Pharmagest | 05/05/2006 | fixe | 3 185 | 05/05/2013 | Non | Non |
| Pharmagest | 05/05/2006 | variable | 4 174 | 05/05/2013 | Non | Non |
| EHLS | 20/09/2007 | fixe | 730 | 20/08/2019 | Non | Non |
| EHLS | 26/11/2007 | fixe | 78 | 26/10/2012 | Non | Non |
| Pharmagest | 28/01/2008 | variable | 2 720 | 01/10/2012 | Non | (1) |

(1) Sur la base des Comptes Sociaux :

Pharmagest : Endettement Financier Net/Fonds Propres < ou = 1 ; Endettement Financier Net/CAF < 3 ; Frais Financiers/EBE < 30 % ; Fonds Propres = ou > 19 M€ et un fonds de Roulement Positif ; Trésorerie Nette positive.

(2) CIP : Fonds Propres/Total Bilan > 20 % ; Total des Dettes MLT/Fonds Propres < 1 ; Total des Dettes MLT/CAF < 4 ; Frais Financiers/EBE < 30 % ;

(3) Sur la base des Comptes Consolidés :

Dettes Stables/CA < ou = 4 ; Cash Flow Disponible/Service de la Dette > 1.1.

Au 31 décembre 2008, l'ensemble de ces ratios financiers est respecté.

Risques de taux

L'exposition du Groupe PHARMAGEST INTERACTIVE au risque de taux concerne les emprunts à taux variable (risque de hausse).

La société est titulaire d'un emprunt en francs suisses à taux variable dont le capital restant dû s'élève à 4,174 millions d'euros (6,543 millions de francs suisses). Le groupe n'a eu recours à aucun instrument destiné à couvrir le risque de taux en 2008, tout comme en 2007 et 2006. L'origine de ce choix était de bénéficier d'un différentiel de taux d'intérêt entre le LIBOR et l'EURIBOR. Toute couverture de taux rendant caduque l'objectif, la société suit quotidiennement le taux d'intérêt et dispose à tout moment de fonds à l'actif disponible pour rembourser de manière anticipée.

La société avait contracté avant 2008 des emprunts à taux variable (EURIBOR 3M). Au 31 décembre 2008, ces 3 lignes étaient couvertes par un swap.

Risques de change

En mai 2006, la société a souscrit un emprunt en francs suisses afin de financer le rachat des actions détenues par les minoritaires de CIP SA.

Le montant emprunté, à l'origine, s'élevait à 9,855 millions de CHF sur une durée de 7 ans au taux de Libor 3 mois.

Au 31 décembre 2008, le capital restant dû représente 6,543 millions de francs suisses. Tout comme en 2006 et 2007, la société a eu recours à des achats à terme de devises destinés à couvrir le risque, ainsi au 31/12/2008, 4,440 millions de francs suisses étaient concernés correspondant aux échéances de février 2009 à août 2011 inclus. Par souci de simplification, la société n'a pas appliqué les dispositions relatives à la comptabilisation de couvertures telles que prévues par IAS 39. En revanche, les variations des charges sur la dette sont compensées en partie par la variation des produits dérivés. La couverture naturelle conduit au même résultat que si l'on avait pratiqué la comptabilité de couverture.

La sensibilité d'une variation de taux de 5 % entraînerait une charge supplémentaire de 94 K€ à compter des périodes non couvertes (novembre 2011).

Le Groupe Pharmagest fait partie intégrante des polices d'assurances souscrites par Groupe WELCOOP dont les caractéristiques sont les suivantes :

| Dommage aux biens | | |
|--------------------------------------|-----------------|-------------------|
| Assureur | AXA et Groupama | |
| | Garanties | Franchises |
| LCI globale | 30 000 000 € | |
| Bâtiments et Risques locatifs | | 0 à 2 000 € |
| Valeur à neuf | | |
| Marchandises entreposées | | 0 à 2 000 € |
| Marchandises en Flottant | 1 000 000 € | 0 à 2 000 € |
| Matériel, mobilier, agencement | | 0 à 2 000 € |
| Dommages électriques | 150 000 € | 2 000 € |
| Perte produits en installation frigo | 300 000 € | 2 000 € |
| Bris des Glaces | 30 000 € | 0 € |
| Vol | 75 000 € | 10 % mini 2 000 € |
| Tous risques sauf | 1 500 000 € | 10 000 € |
| Gel & recherche fuites | 100 000 € | |
| Refoulement égouts | 100 000 € | |
| Frais et Pertes annexes | 1 500 000 € | |
| Responsabilités (dont RVT) | 4 000 000 € | |
| Pertes d'exploitation | 10 000 000 € | 0 à 3 jours |
| Tous risques Informatiques | | 255 € |
| Bris de Machines | | |
| Texte de garantie | | |

| Flotte Auto | | |
|--------------------------|-----------|------------|
| Assureur | Groupama | |
| | Garanties | Franchises |
| RC Automobile Corporelle | illimitée | néant |
| RC Automobile Matérielle | | néant |
| Incendie | VDE | 529 € |
| Vol | VDE | 529 € |
| Cat Nat | VDE | légale |
| Dommages Tous Accidents | VDE | 529 € |
| Assistance | | 50 km |
| Protection du conducteur | | |
| Contenu | | néant |

IV/ En application de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous communiquons :

• **La liste des mandats et fonctions exercés par les dirigeants durant l'exercice 2008**

(Alinéa 3 de l'article L. 225-102-1)

(cf. tableau annexé)

• **Les rémunérations versées aux dirigeants par Pharmagest Interactive**

(Alinéa 1 de l'article L. 225-102-1)

| Dirigeants | Fonctions | Rémunérations brutes 2008 | Rémunérations brutes 2007 |
|---------------------------------|--|---|--|
| Monsieur Michel MATHIEU | Président du Conseil d'Administration | Néant ** | Néant ** |
| Monsieur Thierry CHAPUSOT | Directeur Général Administrateur (titulaire d'un contrat de travail) | * ** - Au titre de la rémunération du mandat social : 24 028 € - Au titre du contrat de travail : Fixe : 151 908 € Variable : 55 000 € | * ** - Au titre de la rémunération du mandat social : 18 294 € - Au titre du contrat de travail : Fixe : 151 908 € Variable : 55 000 € - Avantage en nature (véhicule) : 1 890 € |
| Monsieur Thierry PONNELLE | Directeur Général Délégué Administrateur (titulaire d'un contrat de travail) | * ** - Au titre de la rémunération du mandat social : 24 147 € - Au titre du contrat de travail : Fixe : 89 652 € Variable : 20 000 € - Avantage en nature (véhicule) : 4 073 € | * ** - Au titre de la rémunération du mandat social : 31 647 € - Au titre du contrat de travail : Fixe : 89 652 € Variable : 20 000 € - Avantage en nature (véhicule) : 1 890 € |
| Monsieur Dominique PAUTRAT | Directeur Général Délégué Non administrateur à compter du 01/04/08 | - Au titre de la rémunération du mandat social : 0 € - Au titre du contrat de travail : Fixe : 78 750 € Variable : 10 000 € - Avantage en nature (véhicule) : 2 268 € | |
| Monsieur Daniel ANTOINE | Administrateur | Jetons de présence : 750 € Membre du Comité d'audit : 4 000 € | Jetons de présence : 900 € Membre du Comité d'audit : 4 000 € |
| Monsieur Jean-Claude CHARPIGNON | Administrateur | Néant | Néant |
| Monsieur Pascal LIBERT | Représentant l'administrateur « Groupe WELCOOP » | Néant | Néant |
| Monsieur Hugues MOREAUX | Administrateur | Jetons de présence : 1 000 € Membre du Comité d'audit : 4 000 € | Jetons de présence : 1 250 € Membre du Comité d'audit : 4 000 € |
| Monsieur Jacques PONNELLE | Administrateur | Jetons de présence : 600 € | Jetons de présence : 750 € |
| Monsieur Philippe VIVIER | Administrateur | Jetons de présence : 600 € Membre du Comité d'audit : 4 000 € | Jetons de présence : 450 € Membre du Comité d'audit : 4 000 € |

* Messieurs Thierry CHAPUSOT, Thierry PONNELLE et Dominique PAUTRAT bénéficiaires d'un contrat « article 83 », la société « PHARMAGEST » verse des cotisations de 8 % assises sur le total de la rémunération brute mensuelle comprenant le contrat de travail et le mandat social. La société « PHARMAGEST » supporte et paye auprès de la compagnie « GAN » la totalité des cotisations dues à ce titre.

** Messieurs Michel MATHIEU, Thierry CHAPUSOT, Thierry PONNELLE et Dominique PAUTRAT bénéficient d'options d'achat de souscription d'actions pour un total de 1 000 actions chacun depuis le 10 septembre 2004. La date d'échéance de ce plan est le 11 septembre 2008. Aucune levée n'a été réalisée sur l'exercice 2008.

Les recommandations AFEP/MEDEF du 06 octobre 2008 sur le non cumul d'un contrat de travail avec un mandat social ne sont pas applicables à Messieurs Thierry CHAPUSOT et Thierry PONNELLE du fait de leur statut de mandataire social depuis le 30 mai 2002, le conseil d'administration appréciera la situation de Messieurs Thierry CHAPUSOT et Thierry PONNELLE lors du renouvellement de leurs mandats.

Les dividendes ci-dessus ouvrent droit au profit des personnes physiques à l'abattement de 40 % sur la totalité de son montant, il est précisé qu'en application des textes en vigueur, les dividendes versés aux personnes physiques seront précomptés par la société du ou des prélèvements à la source suivants :

- d'un prélèvement social obligatoire de 12,1 % ;
- d'un prélèvement libératoire de 18 % pour les actionnaires ayant opté pour ledit prélèvement au plus tard au moment de l'encaissement des revenus.

L'option pour ce prélèvement entraîne l'annulation de l'abattement de 40 % rappelé ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, nous vous informons des distributions intervenues au titre des trois derniers exercices.

| Exercices | Dividende par action | Dividende éligible à l'abattement de 40 % (versés à des personnes physiques) | Dividende non éligible à l'abattement (versés à des personnes morales) |
|------------|----------------------|---|---|
| 31/12/2005 | 1,10 € | 1,10 € | 1,10 € |
| 31/12/2006 | 1,20 € | 1,20 € | 1,20 € |
| 31/12/2007 | 1,30 € | 1,30 € | 1,30 € |

Mandats des membres du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes

Aucun mandat d'administrateur ni de commissaire aux comptes n'arrive à échéance.

NOMINATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Par ailleurs, afin d'étoffer la composition du conseil d'administration, nous vous proposons de nommer en qualité de nouveaux administrateurs, en adjonction de membres déjà en fonction :

- Monsieur William LE BELLEGO
demeurant 168 Rue Antonin Daum
54 710 LUDRES
- Monsieur Dominique PAUTRAT
demeurant 23 rue du Chanoine Jacob
54 000 NANCY
- Monsieur Michel DUSSERE
demeurant 26 rue Jacques Gruber
54 000 NANCY

Pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée devant statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2014. Nous vous précisons que :

- Monsieur William LE BELLEGO est actuellement Directeur des Services Informatiques de PHARMAGEST INTERACTIVE depuis le 13 août 2001 (date d'entrée dans le Groupe : 05/01/1993) et qu'il conserve le bénéfice des dispositions de son contrat de travail ;
- Monsieur Dominique PAUTRAT est actuellement Directeur Général Délégué - non administrateur titulaire d'un contrat de travail en tant que Directeur E.Business/E.Média depuis le 1er juin 2004 (date d'entrée dans le Groupe : 01/10/1987) et qu'il conserve le bénéfice des dispositions de son contrat de travail ;
- Monsieur Michel DUSSERE a été le signataire de la société de commissaires aux comptes Cabinet MICHEL DUSSERE jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 Décembre 2002.

Conventions réglementées

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice plusieurs conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-86 du Code du Commerce ont été autorisées par le Conseil d'Administration ou se sont poursuivies.

Ces opérations vous seront détaillées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Observations du Comité d'Entreprise

Les représentants du Comité d'Entreprise n'ont formulé aucune observation.

Jetons de présence

Nous vous demanderons aussi de vous prononcer sur la fixation des jetons de présence pour les administrateurs que nous vous proposons de fixer à 20 000 euros pour l'exercice 2009.

Nous allons enfin vous présenter le rapport du Président sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'Administration et sur les procédures internes prévu par la Loi sur la Sécurité Financière du 1er août 2003.

Après avoir pris connaissance du rapport sur les comptes annuels et du rapport spécial sur les comptes sociaux, du rapport sur les comptes consolidés et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président cité plus haut établis par la société « BATT AUDIT » et la société « MAZARS » et du rapport spécial sur la réalisation du programme de rachat d'actions, nous répondrons aux questions que vous voudrez bien nous poser.

A l'issue de cette discussion, il sera procédé à la lecture du texte des résolutions et nous vous engageons à les approuver dans toutes leurs dispositions.

II – RAPPORT A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

(ÉPARGNE SALARIALE)

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce, votre Conseil d'administration a l'obligation de proposer au vote des actionnaires un projet d'augmentation de capital réservée aux salariés :

- à l'occasion de chaque augmentation de capital par apports en numéraire ;
- et régulièrement tous les trois ans lorsque la part du capital social détenue par les salariés est inférieure à 3 %, cette consultation devant intervenir au cours de la troisième année.

Il est alors rappelé que :

- les actionnaires ont eu, en dernier lieu, à se prononcer sur une proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés en date du 22 juin 2006. Ce projet avait été rejeté ;
- le rapport de gestion pour le dernier exercice clos indiquait, en application de l'article L. 225-102 du Code du commerce, le nombre d'actions de la société détenues par les salariés dans un cadre d'épargne tel que défini audit article : la proportion de détention était nulle.

En conséquence, il vous est soumis un projet d'augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés de la société, dans les conditions prévues aux articles L. 3 332-18 à L. 3 332-24 du Code du travail.

Cela signifie que cette augmentation de capital sera réservée aux adhérents d'un plan partenarial d'épargne entreprise ou d'un plan d'épargne salariale volontaire, existant ou à créer.

Les salariés de l'entreprise qui seront informés individuellement du projet, s'il est voté par l'assemblée, feront leur affaire de la répartition entre eux des actions nouvelles.

Le montant de cette augmentation de capital a été fixé à 50 000 euros.

Le capital sera ainsi porté de 3 034 825 euros à 3 084 825 euros par création et émission de 50 000 actions de 1 euro chacune.

Il sera conféré tous pouvoirs au Conseil d'administration pour déterminer les modalités de cette augmentation de capital et modifier les statuts en conséquence.

Toutefois, il est rappelé que ce projet vous est présenté pour satisfaire à une obligation légale.

Votre Conseil d'administration ne le jugeant pas opportun, vous invite à ne pas réaliser une telle augmentation de capital et à ne pas créer un plan adéquat et en conséquence à rejeter la résolution qui sera soumise à vos votes.

Le Conseil d'administration.

| Tableau financier | 31/12/2008 | 31/12/2007 | 31/12/2006 | 31/12/2005 | 31/12/2004 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| Capital social | 3 034 825 | 3 034 825 | 3 034 825 | 3 034 825 | 3 034 825 |
| Nombres d'actions ordinaires | 3 034 825 | 3 034 825 | 3 034 825 | 3 034 825 | 3 034 825 |
| Nombre d'actions à dividende prioritaire | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Nombre maximal d'actions futures à créer | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Par conversion d'obligations | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Par exercice de droits de souscription | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 43 653 672 | 41 403 547 | 40 905 227 | 36 046 524 | 33 561 368 |
| Résultat avant impôts, participation, dotation | 11 445 414 | 9 361 097 | 9 983 131 | 8 366 331 | 7 171 068 |
| Impôts sur les bénéfices | 3 150 240 | 2 310 175 | 2 646 032 | 1 957 005 | 1 799 850 |
| Participation des salariés | 984 533 | 697 226 | 834 749 | 565 905 | 529 466 |
| Résultat après impôts, participation et dotations | 6 573 793 | 4 525 634 | 5 300 694 | 4 186 913 | 3 755 591 |
| Résultat distribué | 4 097 014 | 3 945 272 | 3 641 790 | 3 338 308 | 3 034 825 |
| Par action résultat après impôts avant dotations | 2,41 | 2,09 | 2,14 | 1,92 | 1,60 |
| Par action résultat après impôts et dotations | 2,17 | 1,49 | 1,75 | 1,37 | 1,24 |
| Dividende attribué à chaque action | 1,35 | 1,30 | 1,20 | 1,10 | 1,00 |
| Effectif moyen des salariés de l'exercice | 326 | 349 | 359 | 351 | 333 |
| Montant de la masse salariale | 10 950 122 | 11 765 377 | 11 189 189 | 10 701 729 | 9 823 512 |
| Cotisations sociales et avantages sociaux | 5 135 522 | 5 139 101 | 5 057 354 | 4 476 728 | 4 117 545 |



| Sociétés | Michel MATHIEU | Thierry CHAPUSOT | Thierry PONNELLE | Daniel ANTOINE |
|---|---|--|--|---|
| PHARMAGEST INTERACTIVE | Président du Conseil d'Administration | Directeur Général Administrateur Titulaire d'un contrat de travail | Directeur Général Délégué Administrateur Titulaire d'un contrat de travail | Administrateur |
| GROUPE WELCOOP | Président du Directoire Bénéficiaire d'un contrat de travail | Membre du Directoire | | Vice-Président du Conseil de Surveillance |
| CIP SAS | | Représentant le Président, la Société PHARMAGEST INTERACTIVE | | |
| EUROPEAN HEALTH LOGISTIC SOURCING - EHLS SAS | | Représentant le Président, la Société PHARMAGEST INTERACTIVE | | |
| DDI SAS | | Président | | |
| A.D.I. APPLICATIONS ET DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES | | Représentant l'Administrateur CP INTER@CTIVE | Représentant l'Administrateur PHARMAGEST INTERACTIVE | |
| DC INFORMATIQUE | | Gérant | | |
| SARL CP INTER@CTIVE | | Gérant | | |
| SABCO (Société Luxembourgeoise) | | Président Administrateur | Administrateur Délégué | |
| HDM (Ile Maurice) | | Président | | |
| ATS (Société Belge) | | | Gérant | |
| WELCOOP PHARMA | Président du Conseil de Surveillance jusqu'au 28/07/08 puis Président du Directoire | Membre du Directoire à compter du 28/07/08 | | Membre du Conseil de Surveillance à compter du 12/12/08 |
| INVESTIPHARM FRANCE | Président du Conseil d'Administration et Directeur Général | | | Administrateur |
| INVESTIPHARM BELGIUM (Société Belge) | Administrateur Délégué | | | |
| ALPHA REPARTITION (Société Belge) | Représentant le Président du Conseil d'Administration BELGIUM INVESTMENT DISTRIBUTION | | | |
| ALPHA FINANCE REPARTITION (Société Belge) | Administrateur Délégué | | | |

| Sociétés | Michel MATHIEU | Thierry CHAPUSOT | Thierry PONNELLE | Daniel ANTOINE |
|--|--|--|------------------|----------------|
| COPHANA (Société Belge) | Représentant l'Administrateur INVESTIPHARM BELGIUM | | | |
| ALPHAR PARTNERS (Société Belge) | Représentant le Président du Conseil d'Administration INVESTIPHARM BELGIUM | | | |
| SP+ (Société Belge) | Représentant le Président du Conseil d'Administration INVESTIPHARM BELGIUM | | | |
| STALLION MANAGEMENT (Société Luxembourgeoise) | Administrateur | | | |
| CERP FRANCE | Représentant l'Administrateur GROUPE WELCOOP jusqu'au 30/09/08 | | | |
| SEMES | Représentant l'Administrateur GROUPE WELCOOP | | | |
| D'MEDICA | Président du Conseil d'Administration | Représentant l'Administrateur GROUPE WELCOOP | | |
| SNC PHARM'OBJECTIF | | | | |
| SAS EVRARD DPE | | | | |
| SAS PHARMALPA | | | | |
| SELARL PHARMACIE DE LA SALLE | | | | |
| SOCIETE CIVILE DE L'HERMITAGE | | Gérant | | |
| SCI HUOBREGA | | Gérant | | |
| SCI JADD | | | | Gérant |
| SCI KIRDALLE | | | | |
| SCI DE L'EUROPE | | | | |
| SNC MOREAUX DUCASSOU | | | | |
| SCI BOFRAND | | | | |
| SCI CERP IMMO | Représentant GROUPE WELCOOP, Gérante jusqu'au 30/09/2008 | | | |
| SCI CERP IMMO 2 | Représentant GROUPE WELCOOP, Gérante | | | |
| SCI MESSIRE JACQUES | | | | |

6.2 Projet du texte des résolutions

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Après avoir pris connaissance :

- Du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité et les résultats de la société et de ses filiales pendant l'exercice clos le 31 Décembre 2008 et sur les comptes dudit exercice et du rapport spécial du Président prévu à l'article L. 225-37 du Code de Commerce,
- Du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice et du rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport spécial du Président,

Approuve les comptes annuels arrêtés tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice de 6 573 792,61 euros.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code qui s'élèvent à un montant global de 37 863 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 12 621 euros.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Quitus aux administrateurs et au directeur général délégué non administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Donne quitus aux membres du Conseil d'administration et à Monsieur Dominique PAUTRAT, Directeur Général délégué non administrateur depuis le 07 mars 2008 de l'exécution de leurs mandats et donne décharge de l'accomplissement de leur mission aux Commissaires aux comptes.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés au 31 Décembre 2008, tels qu'ils lui ont été présentés.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 6 573 792,61 euros de la manière suivante :

| | |
|--|-----------------------|
| Bénéfice de l'exercice | 6 573 792,61 € |
| Report à nouveau | 1 180 361,75 € |
| A la disposition des actionnaires | 7 754 154,36 € |
| Dividendes 1,35 Euro par action | 4 097 013,75 € |
| Le solde, soit : est affecté au compte «Report à nouveau» | 3 657 140,61 € |

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à 1,35 euro par action.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 1er septembre 2009 auprès de la banque BNP chargée de la gestion des titres.

Si lors de la mise en paiement des dividendes, la société détenait certaines de ses propres actions (dans le cadre du contrat de liquidité), la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affectée au compte «report à nouveau».

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur, ce dividende ouvre droit, au profit des actionnaires personnes physiques, à l'abattement de 40 % calculé sur la totalité de son montant.

Par ailleurs, il est précisé qu'en application des textes en vigueur, les dividendes versés aux personnes physiques seront précomptés par la société du ou des prélèvements à la source suivants :

- d'un prélèvement social obligatoire de 12,1 %,
- d'un prélèvement libératoire de 18 % pour les actionnaires ayant opté pour ledit prélèvement au plus tard au moment de l'encaissement des revenus.

Ce prélèvement entraîne l'annulation de l'abattement de 40 % rappelé ci-dessus.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que le dividende précité distribué au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

| Exercices | Dividende par action | Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % (versés à des personnes physiques) | Dividendes non éligibles à l'abattement (versés à des personnes morales) |
|------------|----------------------|--|--|
| 31/12/2005 | 1,10 € | 1,10 € | 1,10 € |
| 31/12/2006 | 1,20 € | 1,20 € | 1,20 € |
| 31/12/2007 | 1,30 € | 1,30 € | 1,30 € |

CINQUIÈME RÉOLUTION

Conventions de l'article L. 225-38 du Code du Commerce

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes qui lui a été présenté sur les conventions auxquelles les articles L. 225-38 et suivants du Code du Commerce sont applicables,

Approuve les conventions y énoncées.

SIXIÈME RÉOLUTION

Autorisation de rachat d'actions par la société

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des informations contenues dans le rapport de gestion du conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce et du règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003,

Autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société à procéder à l'achat par la Société de ses propres actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social, soit un nombre d'actions maximum de 303 482 actions.

L'assemblée générale décide que le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pourra procéder ou faire procéder à des rachats en vue de :

- l'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de son groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuites d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du code de commerce.

L'assemblée générale décide que :

- le prix unitaire d'achat maximum ne pourra dépasser 65 euros ;
- le montant maximal des fonds que la société pourra consacrer à l'opération est de 19 726 330 euros pour 10 % du capital social.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et après l'opération.

L'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert pourront être réalisés par tous moyens autorisés par la réglementation applicable, sur le marché ou de gré à gré et notamment par achat de blocs, à tout moment, y compris en période d'offre publique.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, pour passer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois. Elle met fin et remplace celle précédemment accordée par la sixième résolution de l'assemblée générale de la Société du 19 juin 2008.

Le Conseil d'administration informera chaque année dans le rapport de gestion présenté à l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente opération.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Décide de fixer à 20 000 euros le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs pour l'exercice 2009.

HUITIÈME RÉOLUTION

Nomination d'un nouvel administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Décide de nommer en qualité de nouvel administrateur à compter de ce jour :

- Monsieur Dominique PAUTRAT
Demeurant 23 rue du Chanoine Jacob
54 000 NANCY

Pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

NEUVIÈME RÉOLUTION

Nomination d'un nouvel administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Décide de nommer en qualité de nouvel administrateur à compter de ce jour :

- Monsieur William LE BELLEGO
Demeurant 168 rue Antonin Daum
54 710 LUDRES

Pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

DIXIÈME RÉOLUTION

Nomination d'un nouvel administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Décide de nommer en qualité de nouvel administrateur à compter de ce jour :

- Monsieur Michel DUSSERRE
Demeurant 26 rue Jacques Grüber
54 000 NANCY

Pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire,

Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, décide en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce, de réserver aux salariés de la Société une augmentation de capital social par émission d'actions de numéraire aux conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du Travail.

En cas d'adoption de la présente résolution, l'Assemblée Générale décide :

- Que le Directeur général disposera d'un délai maximum de six mois pour mettre en place un Plan d'Epargne d'Entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3 332-1 à L. 3 332-8 du Code du travail ;
- D'autoriser le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum d'un an à compter de ce jour, à une augmentation de capital d'un montant maximum de 50 000 euros qui sera réservée aux salariés adhérant audit Plan d'Epargne d'Entreprise et réalisée conformément aux dispositions des articles L. 3 332-18 à L. 3 332-24 du Code du Travail.

En conséquence, cette autorisation entraîne la renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

Le prix d'émission des actions émises sera fixé conformément aux dispositions de l'article L.3 332-20 du Code du Travail.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente délégation et à cet effet :

- Fixer les conditions d'ancienneté exigées pour participer à l'opération, dans les limites légales, et le cas échéant, le nombre maximal d'actions pouvant être souscrites par salarié ;
- Fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance ;
- Fixer, dans les limites légales, le prix d'émission des actions nouvelles ainsi que les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits ;
- Fixer les délais et modalités de libération des actions nouvelles ;
- Constater la réalisation de la ou des augmentations de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- Procéder à toutes les opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de l'augmentation de capital.

DOUZIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire,

Confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales requises.

La durée du mandat des administrateurs est de 6 ans et non de 4 ans comme préconisé dans le « Code de gouvernement d'entreprise ». Les statuts non modifiés autorisent ces dispositions.

Le Conseil d'administration ne comprend, pour l'instant, qu'un seul administrateur « indépendant ».

Il est précisé qu'un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

La société, compte tenu des termes du rapport VIENNOT de juillet 1999, souhaite au fur et à mesure des renouvellements, proposer la nomination d'administrateur indépendant afin d'atteindre la proportion de 1/3 des administrateurs indépendants recommandée par ce rapport.

Le tableau joint au rapport de gestion, auquel il vous est renvoyé, fait état des autres mandats sociaux exercés par les membres du conseil.

RÔLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration a pour mission de déterminer les orientations de l'activité de la société et de veiller à leur mise en œuvre. Sous réserves des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées générales et dans la limite de l'objet social, il peut se saisir de toutes les questions intéressant la bonne marche de la société et régler les affaires qui la concernent (art. L225-35, al.1).

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est déterminé par les dispositions légales et réglementaires. La société ne fait pas référence à un règlement intérieur et n'a pas fixé de normes pour évaluer les performances de ce conseil.

Néanmoins, le Conseil consacra à l'avenir, une fois par an, un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement et en conséquence les actionnaires seront informés dans ce rapport de la réalisation de ces évolutions.

RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les Membres du Conseil et du Comité d'Entreprise ont été convoqués dans les délais suffisants leur laissant la possibilité d'assister à ces réunions et les documents nécessaires à la bonne tenue du Conseil leur ont été communiqués.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués à toutes les réunions du conseil d'administration.

Le conseil s'est réuni aussi souvent que l'intérêt de la société l'a exigé et les procès-verbaux des réunions du conseil mentionnent les questions soulevées et les réserves éventuelles émises.

Le pourcentage de présence à ces conseils a été de 93,33 % de moyenne générale sur l'année.

C'est ainsi que le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois dans l'année 2008. Il a été débattu des principaux points ci-après :

- Arrêté des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2007,
- Convocation de l'assemblée générale, fixation de son ordre du jour,
- Examen des textes des résolutions à présenter à l'assemblée générale et du rapport de gestion, proposition de renouvellement du mandat de certains administrateurs,
- Examen des conventions relevant des articles L 225-38 et suivants du Code de commerce,
- Autorisation de nouvelles conventions de centralisation de trésorerie,
- Examen des situations trimestrielles et semestrielles,
- Répartition des jetons de présence,
- Nomination de Monsieur Dominique PAUTRAT comme Directeur général délégué non administrateur,
- Point sur la responsabilité et la rémunération des membres du Comité d'audit,
- Etablissement des documents de gestion prévisionnel,
- Renouvellement des mandats du Président, du Directeur général et des Directeurs généraux délégués,
- Examen des dossiers de croissance externe,
- Commentaires sur l'attribution du prix « de gouvernance d'entreprise » remis par la société,
- Point sur les attributions de stock options,
- Examen des recommandations de l'AFEP et du MEDEF sur la rémunération des dirigeants des sociétés cotées.

Ce comité de direction s'est réuni 10 fois au cours de l'année 2008, avec un pourcentage de présence de 91 %.

Il a pour mission l'étude de la politique générale et stratégique de la société ainsi que de l'impact financier des décisions prises sur les résultats de l'entreprise.

Comité de Direction Métiers

Ce comité, regroupant les Directions opérationnelles de la société, se compose de dix personnes.

| Nom | Fonction(s) |
|-------------------------------|--|
| Monsieur Thierry CHAPUSOT | Directeur Général |
| Monsieur Dominique PAUTRAT | Directeur Général Délégué Directeur Activité Pharmacie |
| Monsieur Thierry PONNELLE | Directeur Général Délégué Directeur marketing & développement |
| Monsieur Denis SUPPLISSON | Directeur National Service Clients |
| Monsieur Thierry POIVEY | Directeur Marketing et Vente |
| Monsieur Olivier MORLOT | Directeur Grands Comptes |
| Monsieur William LE BELLEGO | Directeur Informatique et Technique |
| Mme Pascale DHIAB | Directeur Informatique Adjoint |
| Mme Marleen JESPERES | Directeur Général SABCO/Belgique |
| Mme Liza NATAN | Responsable Marketing Activité Laboratoire |
| Un des 8 Directeurs Régionaux | A tour de rôle |

Ce comité s'est réuni 7 fois au cours de l'année avec un pourcentage de présence de 91 %.

Il est chargé de mettre en pratique la stratégie de la société et plus particulièrement les décisions concernant chaque activité. Chaque secteur doit présenter l'évolution des projets en cours et leur impact sur l'activité.

JETONS DE PRÉSENCE

Les jetons de présence sont alloués aux administrateurs n'ayant pas de fonction opérationnelle dans le « GROUPE WELCOOP » et touchant à ce titre une rémunération. Les jetons de présence sont en outre répartis suivant les critères tenant à l'éloignement géographique.

Le montant global proposé à l'assemblée générale du 19 juin 2009 est de 20 000 euros.

Une partie de ces jetons de présence est affectée, en outre, aux administrateurs membres du Comité d'audit.

Les jetons de présence pour l'exercice 2008 ont été payés pour le 31 décembre 2008.

III - PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les articles 20 à 20-7 des statuts définissent les règles de participation des actionnaires aux assemblées générales. Les textes sont rappelés au chapitre 2 du document de référence.

IV - LIMITATION AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitations spécifiques aux pouvoirs du Directeur Général, sous réserve des pouvoirs expressément attribués au conseil d'Administration par la loi et les statuts.

V - PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

Ce présent rapport a été préparé sur la base des contributions de plusieurs directions, notamment la direction financière, le service de consolidation Groupe, le conseil juridique du Groupe et le Comité d'Audit.

5.1 Définition et objectifs du contrôle interne

Les principes et procédures de contrôle interne en vigueur dans le groupe ont pour objet :

- Respecter la conformité aux lois et règlements ;
- A faire appliquer et respecter les instructions et orientations fixées par la direction générale ;
- A veiller au bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- A vérifier que les informations comptables, financières et de gestions communiquées aux organes sociaux du groupe reflètent avec sincérité l'activité et la situation des sociétés du Groupe.

L'un des objectifs des systèmes de contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité du groupe et notamment les risques d'erreurs et de fraudes, en particulier dans le domaine comptable et financier.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

5.2 Organisation générale du contrôle interne

Le contrôle interne de notre société s'appuie à ce jour sur un référentiel interne repris dans un manuel de procédures.

Le travail et les démarches effectués par notre société depuis plusieurs années au plan interne ont été repris dans un manuel de procédures mis à la disposition de l'ensemble du personnel pour application.

La société a entrepris une démarche progressive visant à adapter son dispositif de contrôle interne en vue de le rapprocher du cadre de référence de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites élaboré par l'AMF le 25 février 2008.

Notre société a également constitué fin 2005 un comité d'audit ayant pour mission d'assister le Conseil d'Administration pour que celui-ci puisse s'assurer notamment de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers.

Les procédures de contrôle interne mises en place chez PHARMAGEST INTERACTIVE sont appliquées aux filiales sous management direct.

5.3 Acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne est placé sous la responsabilité de la Direction Administrative et Financière assistée du contrôle de gestion, et des responsables opérationnels selon leur domaine de compétence.

La direction de l'entreprise est assurée par le Conseil d'Administration qui se réunit de manière régulière, décide des orientations de la société, avec la connaissance des comptes, tableaux de bord, budgets et situation financière.

Le Conseil d'Administration s'appuie, dans sa gestion quotidienne, sur :

- la Direction Générale ;
- le Comité de Direction Financier et Social mensuel ;
- le Comité de Direction Métiers mensuel ;
- le Comité de Direction Pharmacie mensuel ; regroupant les Directions Régionales et fonctionnelles ;
- le Contrôle de gestion.

Les Comités de Direction sont des organes permanents, les données issues de Cognos (outil de reporting Groupe) étant systématiquement analysées et les procédures nécessaires adoptées, corrigées ou mises en place.

5.4 Identification des facteurs de risques

Les principaux facteurs de risques identifiés sont :

• Risques inhérents à l'activité

Concurrence/Environnement économique : Nous sommes leader de notre marché donc exposé à une concurrence forte mais le risque économique reste assez faible. Ce risque est suivi par les comités de Direction Métiers et de Direction Pharmacie qui rendent compte directement à la Direction générale ;

Risques liés à la propriété intellectuelle : Nous détenons tous les brevets pour notre exploitation sur les logiciels à l'exception des sources de nos fournisseurs (exemple la base de données clickadoc® appartient à Solusoft ; son exploitation est régie par un contrat de partenariat). Ce risque est suivi par la Direction des Services Informatiques dans le cadre du Comité de Direction Financier et social qui rend compte à la Direction générale ;

Risques sociaux : Nous employons 651 salariés, nous sommes très actifs dans notre politique de distribution des résultats (en plus de la participation aux bénéfices, nous avons un accord d'intéressement, un système de booster régional et l'octroi des stocks option s'est fait au profit de l'ensemble du personnel de l'entreprise). Ce risque est suivi par la Direction des Ressources Humaines dans le cadre du Comité de Direction Financier et social qui rend compte à la Direction générale.

• Risques opérationnels

Risques liés à la sécurité des systèmes d'informations et des réseaux : Nous utilisons en interne un réseau sécurisé par les technologies modernes anti intrusion, nos serveurs sont protégés et une sauvegarde quotidienne de toutes nos données est faite sur un second site en plus du siège social. Ce risque est suivi par la Direction des Services Informatiques dans le cadre du Comité de Direction Financier et social qui rend compte à la Direction générale.

• Risques Financiers

La gestion de ces risques est présentée dans le paragraphe 4 des annexes consolidés et concerne principalement le risque de liquidité ainsi que le risque de taux et de change. Ce risque est suivi par la Direction Administrative et Financière dans le cadre du Comité de Direction Financier et social qui rend compte à la Direction générale.

• Risque de Fraude et d'erreurs

Ce risque est suivi par la Direction Administrative et Financière dans le cadre du Comité de Direction Financier et social qui rend compte à la Direction générale.

5.5 Mise en oeuvre du contrôle interne et processus d'amélioration

5.5.1 Mise en œuvre du contrôle interne

Tous les processus de contrôle interne existants dans l'entreprise, reposant sur des règles de fonctionnement écrites ou tacites nées de la pratique, sont désormais regroupés dans un manuel de procédures. D'autres procédures ont pu être mises en place dès lors que l'identification de facteurs de risques le nécessitait.

Le manuel de procédures a pour but d'améliorer le fonctionnement de l'activité et permettre notamment :

- de définir les étapes à suivre dans l'exécution des activités principales de la société ;
- de décrire les conditions de réalisation des opérations ;
- de définir les attributions dévolues aux différents préposés à chaque étape d'exécution des opérations ;
- de connaître les outils mis à la disposition des intervenants ;
- d'identifier les contrôles à effectuer pour s'assurer du bon fonctionnement des opérations (auto contrôle, contrôle hiérarchique, audits interne et externe).

La Direction Administrative et Financière s'assure du respect des procédures internes qui ne révèle pas de déficiences significatives.

Le dispositif du contrôle interne du Groupe Pharmagest Interactive s'inscrit dans le cadre d'une amélioration continue.

Les différents processus identifiés de l'entreprise concernent :

- les achats et service logistique ;
- les ventes ;
- les contrats de vente particuliers (modules) ;
- le service clients (installation, formation, hotline, SAV) ;
- l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière (cycle exploitation, cycle investissement, cycle financement, cycle trésorerie) ;
- la sécurité des systèmes d'informations et des réseaux ;
- le guide de gestion des ressources humaines.

5.5.2 Processus d'amélioration

L'objectif permanent est de continuer d'évaluer les risques, de mesurer l'adéquation du système de contrôle interne déjà en vigueur pour maîtriser ces risques, de mettre en place les améliorations qui semblent nécessaires puis d'en suivre l'efficacité.

Ainsi, sur l'exercice 2008, les principales actions ont été ciblées sur :

- La revue des contrats significatifs ;
- Le démarrage de l'activité en Belgique ;
- La poursuite de l'analyse critique de la pertinence et de la correcte application des dispositions existantes en matière d'organisation, de procédures et de systèmes d'information.

Pour 2009, les actions suivantes seront menées :

- Renforcement du contrôle des risques de fraude et d'erreurs par des contrôles inopinés sur le respect des process ;
- Contrôle de l'adéquation de l'activité des Sociétés SABCO/ATS avec les procédures internes existantes ;
- Poursuite de l'analyse critique de la pertinence et de la correcte application des dispositions existantes en matière d'organisation, de procédures et de systèmes d'information ;
- Renforcement des outils de pilotage au niveau du risque Client et Financier.

5.6 Les limites inhérentes au contrôle interne

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs et de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir qu'une garantie raisonnable que ces risques sont éliminés.

5.7 Élaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

Les principaux éléments du dispositif de contrôle de la société

L'élaboration de l'information comptable et financière des actionnaires est assurée sous la responsabilité de la Direction Générale de l'entreprise et de la Direction du Groupe, par la Direction Administrative, Comptable et Financière. Le Conseil d'Administration via son Comité d'Audit assure le contrôle permanent de l'information financière et des procédures liées à son élaboration.

Pour son contrôle, le comité d'Audit ainsi que le Conseil d'Administration s'appuie sur les analyses fournies par le contrôle de gestion qui se repose sur son outil décisionnel Cognos Finance dans lequel est réalisé le Reporting de gestion.

Les procédures d'élaboration des comptes consolidés se reposent essentiellement sur :

- Recherche de l'Harmonisation des règles & méthodes ;
- Informations permanentes des actualités comptables et évolutions des normes IFRS ;
- Implémentation d'un outil de consolidation comptable dédié- Equilibre de la société AS Groupe ;
- Audit des principales variations et opérations sur les différentes sociétés du groupe afin d'appréhender les différents retraitements.

Les comptes consolidés sont réalisés trimestriellement et approuvés par le Conseil d'Administration.

Relations avec les commissaires aux comptes

La régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes annuels et des informations transmises aux actionnaires sont soumises au contrôle semestriel et à la certification des deux commissaires aux comptes.

VI – APPROBATION DU RAPPORT PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ce rapport ainsi présenté a été approuvé par le Conseil d'administration lors de séance du 27 mars 2009.

VII – STRUCTURE DU CAPITAL

Les renseignements concernant la structure du capital sont rappelés au chapitre 2 « renseignements de caractère général concernant l'émetteur et son capital » du document de référence.

6.4 Le rapport de contrôle des commissaires aux comptes

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Pharmagest Inter@ctive.

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Pharmagest Inter@ctive et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de, notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et,
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

7 TABLEAU DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel déposé comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par le règlement européen n°809/2004 de la commission du 29 avril 2004.

| Références du règlement européen | dans le présent document |
|--|--|
| 1. PERSONNES RESPONSABLES | |
| 1.1. 1.2. | p.4 p.4 |
| 2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES | |
| 2.1. 2.2. | p.4 et 5 NA |
| 3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES | |
| 3.1. 3.2. | p.1 p.1 |
| 4. FACTEURS DE RISQUE | p.90 à 93 |
| 5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR | |
| 5.1. Histoire et évolution de la société 5.1.1. 5.1.2. 5.1.3. 5.1.4. 5.1.5. 5.2. Investissements 5.2.1. 5.2.2. 5.2.3. | p.6 p.7 p.6 p.6 p.14 p.14 NA NA NA |
| 6. APERCU DES ACTIVITES | |
| 6.1. Principales activités 6.1.1. 6.1.2. 6.2. Principaux marchés 6.3. 6.4. 6.5. | p.16 à 18 p.20 à 22 p.18 à 19 NA NA p.20 |
| 7. ORGANIGRAMME | |
| 7.1. 7.2. | p.15 p.15, 42 et 69 |
| 8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES, ET EQUIPEMENTS | |
| 8.1. 8.2. | p.20 à 21 p.89 |
| 9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT | |
| 9.1. Situation financière 9.2. Résultat d'exploitation 9.2.1. 9.2.2. 9.2.3. | p.82 à 98 p.82 à 98 p.82 à 98 p.90 à 93 |
| 10. TRESORERIE ET CAPITAUX | |
| 10.1. 10.2. 10.3. 10.4. 10.5. | p.30 à 69 p.30 à 69 p.30 à 69 NA NA |

| Références du règlement européen | dans le présent document |
|---|--------------------------|
| 21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES | |
| 21.1. Capital social | |
| 21.1.1. | p.10 |
| 21.1.2. | p.10 |
| 21.1.3. | p.10 à 11 |
| 21.1.4. | NA |
| 21.1.5. | NA |
| 21.1.6. | p.86 à 87 |
| 21.1.7. | NA |
| 21.2. Acte constitutif et statuts | |
| 21.2.1. | p.6 à 9 |
| 21.2.2. | p.6 à 9 |
| 21.2.3. | p.6 à 9 |
| 21.2.4. | p.6 à 9 |
| 21.2.5. | p.6 à 9 |
| 21.2.6. | NA |
| 21.2.7. | NA |
| 21.2.8. | NA |
| 22. CONTRATS IMPORTANTS | NA |
| 23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS | NA |
| 23.1. | NA |
| 23.2. | NA |
| 24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC | p.5 |
| 25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS | p.42 |

Groupe
WELCOOP

PHARMAGEST
inter@ctive

5, allée de Saint Cloud - 54600 Villers-les-Nancy
Tél. : 0820 90 81 00 - Fax : 03 83 15 98 09
www.pharmagest.com

Groupe
WELCOOP